



HAL
open science

La gouvernance du territoire vivarois aux XIII^e-XV^e siècles : au cœur des jeux d'influences princiers et de la société féodale locale

Thomas Ratelet

► To cite this version:

Thomas Ratelet. La gouvernance du territoire vivarois aux XIII^e-XV^e siècles : au cœur des jeux d'influences princiers et de la société féodale locale. Histoire. 2020. dumas-03198274

HAL Id: dumas-03198274

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03198274v1>

Submitted on 14 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université Grenoble Alpes
UFR Arts et Sciences Humaines

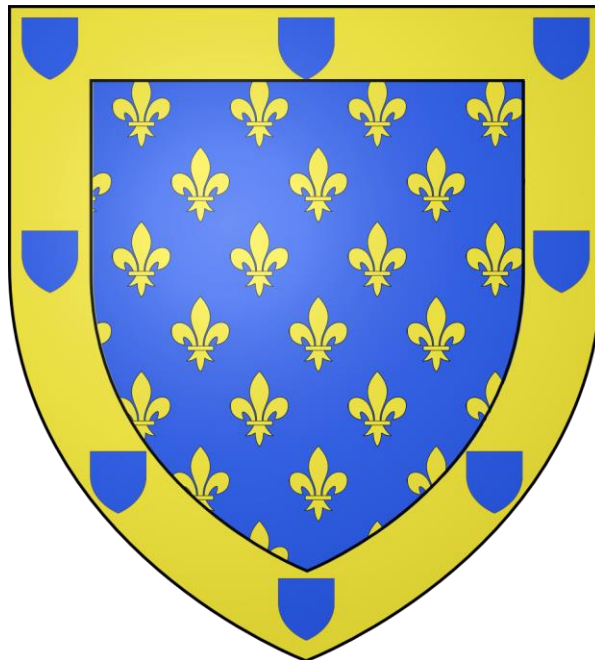
Mémoire de Recherche en Histoire médiévale

*La gouvernance du territoire vivarois aux XIIIe-XVe siècles: au cœur des jeux
d'influences princiers et de la société féodale locale*

Présenté par Thomas RATELET, étudiant en M1 Histoire

Sous la direction de Madame Anne LEMONDE

Année universitaire 2019/2020



Parcours : Histoire culturelle, politique et des échanges internationaux du Moyen Âge à nos jours

Remerciements

En prélude à la lecture de ce mémoire, je tenais à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui m'ont permis de réaliser cet ouvrage, car celui-ci n'aurait jamais pu exister sans leur soutien et conseil.

Tout d'abord, je tenais à remercier chaleureusement ma directrice de mémoire, Madame Anne LEMONDE, pour tous ses précieux conseils sur la méthodologie de la recherche en Histoire médiévale et pour la rédaction de ce présent mémoire. Je la remercie également pour sa patience et sa volonté à vouloir me faire progresser dans le domaine de la recherche historique. Je tiens enfin à la remercier pour sa culture sur le sujet féodal qui m'a grandement aidé à approfondir mes connaissances en Histoire médiévale. J'en profite par ailleurs pour remercier dans le même temps l'UFR d'Arts et Sciences Humaines de l'Université Grenoble Alpes, pour m'avoir permis de réaliser cette année de Master 1 et donc pour la réalisation de cet ouvrage.

Je tenais également à remercier ma famille et tous mes proches pour leur soutien moral pendant cette année et pour leur accompagnement dans la réalisation de mon mémoire. Je tiens plus précisément à remercier ma sœur pour m'avoir aidé dans le montage final de ce mémoire avec sa connaissance dans le domaine du montage des images, particulièrement pour les annexes. Parmi mes amis proches, je remercie tout particulièrement mes camarades étudiants historiens, que ce soit pour leur accompagnement moral ou leurs conseils méthodologiques précieux. Je remercie grandement mon ami Mathieu pour son aide dans la méthodologie, mon ami Adrien pour sa connaissance du contexte général d'époque et aussi mon ami Théo pour sa parfaite connaissance de la famille des différents comtes de Valentinois, qui m'a bien aidé pour l'étude de son influence en Vivarais.

Je tiens aussi à remercier certains pourvoyeurs de sources qui m'ont permis d'apporter de grandes précisions à ce mémoire, notamment les Archives départementales de l'Ardèche et de la Drôme, et plus particulièrement pour m'avoir permis d'inclure les éléments cartographiques nécessaires à la compréhension de ce mémoire.

Enfin, je tenais à vous remercier vous lecteurs, pour le temps que vous allez consacrer à la lecture de ce mémoire, en espérant que vous l'apprécierez et qu'il vous permette peut-être d'approfondir vos connaissances sur le Vivarais médiéval.

Introduction

“Comme tous les organismes vivants, les sociétés humaines sont le lieu d'une pulsion fondamentale qui les incite à perpétuer leur existence, à se reproduire dans le cadre de structures stables. La permanence de ces structures est, dans les sociétés humaines, instituée conjointement par la nature et par la culture. Ce qui importe en effet, c'est la reproduction non seulement des individus mais encore du système culturel qui rassemble ceux-ci et qui ordonne leurs relations”¹. C'est ainsi que l'historien spécialiste du Moyen-Âge Georges Duby parle de la société féodale, qui est au cœur de notre sujet dans ce présent mémoire. En effet, cet ouvrage fait une présentation de la gouvernance de la province vivaroise entre les XIIIe et XVe siècles, en mettant en avant un jeu d'influence entre différents princes et seigneurs en Vivarais, tout en incluant le rôle de la population vivaroise au sein de ce jeu d'influence. Il s'agit donc de mettre en exergue ici le fonctionnement du système féodal vivarois.

La création de ce mémoire de recherche en Histoire médiévale a plusieurs origines. Tout d'abord, étant natif de la région, il était important et naturel pour moi d'effectuer un travail de recherche en Histoire sur la région où je vis, me permettant ainsi de comprendre un peu mieux le passé de ma région. Ensuite, je souhaitais travailler sur l'Ardèche médiévale car le territoire ardéchois, anciennement le Vivarais, est porteur d'une riche histoire médiévale, symbolisée notamment par ces villages de caractère, construit sur les bases des villages médiévaux comme Balazuc, Vogüé ou encore Beauchastel. L'histoire médiévale riche de cette région m'a donc poussé à vouloir approfondir mes connaissances sur le passé de cette région. Enfin, ma volonté de travailler sur le jeu d'influence des différents princes en Vivarais vient surtout d'une envie de travailler sur la société féodale, afin de mieux percevoir celle-ci à travers l'exemple vivarois.

Afin de comprendre ce dont nous allons parler dans ce présent ouvrage, il est important de définir le sujet de ce mémoire. En effet, le Vivarais est un territoire particulier au cœur de multiples enjeux pendant la période étudiée. L'objectif ici est de voir comment le territoire

¹ Georges Duby, *Qu'est-ce que la société féodale*, éditions Flammarion, 2002

vivarais était administré. Au Moyen-Âge, le territoire vivarais connaît plusieurs bouleversements, en passant du territoire du Saint Empire à partir de 1271 au Royaume de France. De plus, ce territoire n'étant pas directement administré par un prince, le Vivarais subit l'influence de plusieurs princes et seigneurs qui tentent de dominer cette province. Ces différentes influences seigneuriales constituent le cœur de notre réflexion sur la gouvernance en Vivarais. Ce mémoire a pour principal objectif de présenter l'administration du pouvoir en Vivarais, en étudiant les relations entre les différentes catégories de population, allant des souverains comme le roi de France ou l'empereur, aux princes établis dans la région comme le comte de Valentinois ou le dauphin de Viennois, sans oublier les grandes familles locales comme les Roussillon ou les Vogüé, et le peuple vivarais. Tout cela nous permet de nous faire une meilleure idée sur le fonctionnement de la société féodale d'époque en Vivarais.

Pour permettre à ce travail de recherche d'aboutir, il a fallu consulter, analyser, décrypter et interpréter différentes sources diverses et variées. Tout d'abord, s'appuyer sur des manuels d'Histoire générale fut nécessaire afin de présenter le contexte global de ce mémoire pour pouvoir aborder plus en détail le cœur de notre sujet. Ainsi les manuels comme celui de Boris Bove, intitulé *Le Temps de la Guerre de Cent Ans (1328-1453)*², ont participé à la mise en place du contexte de cet ouvrage. Par la suite, il a fallu s'appuyer sur des manuels d'Histoire locale, afin de pleinement pouvoir aborder le sujet de ce mémoire. En cela, l'ouvrage de l'historien Jean Régéné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*³, fut précieux, puisqu'il a posé les bases de notre réflexion sur l'administration du pouvoir politique à l'échelle locale. En plus de l'ouvrage de Régéné, d'autres ouvrages ont également été très importants comme les tomes 4, 5 et 6 du *Regeste dauphinois* du chanoine Ulysse Chevalier⁴. Cet ouvrage classant de nombreux actes relatifs à l'Histoire du Dauphiné fut la principale source de ce mémoire. En effet, grâce au Regeste, nous avons retrouvé 724 pages d'hommages au comte de Valentinois, dont près de la moitié proviennent d'habitants vivarais. Le Regeste nous a permis ainsi de pouvoir réfléchir sur la réelle influence des différents princes sur le Vivarais, et est donc au centre de la recherche. Pour agrémenter ce travail de recherche, plusieurs autres ouvrages ont été consultés afin de retranscrire au mieux les déductions faites durant ce mémoire. L'aide de listes de personnages importants de la région à cette époque, ainsi que des cartes permettant de comprendre les différents lieux concernés par la recherche, sont présentées en annexe afin d'apporter des précisions sur certains aspects du travail de recherche effectué. C'est grâce à ces nombreuses sources que cette recherche a pu aboutir à un résultat, exposé ici. Elles furent fondamentales pour pouvoir déduire et expliquer l'exercice du pouvoir des seigneurs vivarais sur leurs terres, ainsi que la

² Boris Bove, *Le Temps de la Guerre de Cent Ans (1328-1453)*, éditions Belin, 2009

³ Jean Régéné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914

⁴ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à 1349*,

relation avec les autres seigneurs, princes ou encore avec le peuple. Ainsi, l'apport de ces différents ouvrages a permis l'existence de ce mémoire de recherche en Histoire médiévale sur la société féodale vivaroise.

Le but de ce travail de recherche en Histoire médiévale sur le Vivarais est de comprendre les différentes administrations du pouvoir politique en Vivarais, depuis le passage du Vivarais au Royaume de France jusqu'au début du XVe siècle. Cela passe par une diversité d'acteurs désirant implanter leur autorité sur ce territoire, que ce soit le roi de France ou les princes locaux qui cherchent à influencer fortement sur la province. Cet ouvrage présente comment ces différents acteurs représentatifs d'une autorité sur le territoire essaient soit d'accroître leur influence sur le Vivarais, soit au contraire de maintenir une certaine autorité sur leur terre vivaroise. Ce mémoire montre comment certains seigneurs cohabitent entre eux, avec la pression exercée par les princes sur le Vivarais. Le but est de mettre en avant les différents types d'influence seigneuriales sur le territoire vivarois, en présentant leurs caractéristiques, et en montrant comment celles-ci permettent aux différents acteurs d'influer politiquement sur un territoire. Nous allons voir certains acteurs connaître un véritable gain d'influence sur le Vivarais, tandis que d'autres connaissent au contraire des difficultés à administrer sur le territoire vivarois. L'intérêt est donc ici de voir comment ces jeux d'influences évoluent au fil de notre période étudiée, en mettant en avant ces ascensions et déclin de certains seigneurs implantés en Vivarais.

Afin de comprendre comment ces jeux d'influences s'exerçaient sur le territoire vivarois, nous allons aborder notre sous trois angles différents. Tout d'abord, nous allons faire un état des lieux sur le Vivarais au début de notre période étudiée, en mettant en avant principalement le rôle prépondérant de la ville de Viviers, par l'intermédiaire du pouvoir de l'évêque. Nous allons également voir comment le passage du territoire vivarois de l'Empire au Royaume de France impacte l'ordre féodal établi en fragilisant la puissance de l'évêque.

Ensuite, nous allons nous pencher sur l'influence seigneuriale des différents princes administrant des terres en Vivarais. Nous allons voir comment celle-ci se caractérise, se matérialise et nous allons étudier son impact sur différents espaces vivarois. Nous allons voir également comment la population vivaroise accueille ces différentes assises princières.

Enfin, il est important de faire une description du rôle joué par les vivarois au sein de ces jeux d'influences. Qu'ils soient châtelains locaux ou simples villageois, les vivarois jouent un rôle majeur dans l'administration de leur territoire. A travers ce point de vue de la population locale, nous allons voir comment cette dernière influe sur le Vivarais.

I- Les spécificités du territoire vivarois

A- Un territoire sans véritable unité, avec un rôle central de l'évêque de Viviers

1- Un territoire tripartite

Tout d'abord, il est important de montrer que le territoire du Vivarais au XIV^e siècle est un territoire particulier au sein du Royaume de France, puisqu'il n'est pas directement dirigé par un prince. En effet, le Vivarais apparaît comme un territoire marginalisé au cœur du Royaume de France, avec l'absence d'un prince dirigeant vivarois. Il est donc important de comprendre comment le Vivarais était administré à cette période.

Pour comprendre le système administratif vivarois au XIV^e siècle, il est nécessaire de connaître la répartition territoriale de l'époque. En effet, le Vivarais est traversé par trois diocèses dont les frontières représentent majoritairement l'espace dirigé par un grand seigneur. La présence de trois diocèses sur un territoire comme le Vivarais constitue l'une des spécificités de cette région. On note donc la présence du diocèse de Viviers, qui est le plus important en terme de taille et est exclusivement situé en Vivarais, dans sa partie sud, mais aussi le diocèse de Valence, implanté sur le territoire en Moyen-Vivarais, que l'on assimile aujourd'hui au Centre Ardèche, et enfin le diocèse de Vienne, présent en Haut-Vivarais⁵.

⁵ Voir carte 1 en annexe

Cette tripartition du territoire vivarois nous permet de montrer le cadre administratif car les frontières délimitées par les diocèses correspondent aux trois grandes seigneuries présentes en Vivarais.

Les implantations hors de leurs frontières seigneuriales sont faibles ce qui nous permet de considérer l'administration territoriale vivaroise avec ces trois entités correspondant aux différents territoires diocésains. Cette tripartition montre donc l'une des autres spécificités du territoire vivarois, à savoir le manque d'unité politique. Si le roi de France vient d'acquérir le Vivarais, il n'est cependant que très peu présent dans la première moitié du XIV^e siècle, ce qui laisse les trois princes être les personnages les plus influents sur la terre ardéchoise. Cela crée donc un territoire divisé en trois, avec des seigneurs qui administrent à leur manière leurs terres. Ainsi, le Vivarais est, au début du XIV^e siècle un territoire sans véritable unité.

Ce manque d'unité semble donc problématique puisque le territoire est administré différemment selon l'endroit où on se place. Cependant, on constate que cette région possède quand même un point d'ancrage fort avec la ville de Viviers, et la figure de l'évêque, laissant transparaître un semblant d'unification territoriale.

2- Une influence dominatrice dans le sud du Vivarais

Pendant l'intégralité du Moyen-Âge, Viviers fut considérée comme la ville la plus importante du Vivarais. Elle bénéficie du statut de capitale vivaroise, les habitants de la ville étant appelé vivarois, témoignant de ce fait son rôle de grande importance dans la région. De plus, grâce à son statut de cité épiscopale, la ville de Viviers est le plus grand centre religieux du Vivarais, ce qui place la cité comme le point le plus reconnu de la terre ardéchoise.

Le statut et l'importance de Viviers en Vivarais au XIV^e siècle est matérialisé par la figure de l'évêque de la ville, qui est probablement le seigneur le plus puissant du Vivarais lors de l'annexion totale de la région en 1308. En effet, l'évêque contrôle quasiment toute la partie sud du Vivarais, bénéficiant de l'absence d'un prince pour gouverner la région pour occuper cette fonction. Ainsi l'évêque n'occupe pas seulement sa charge religieuse, mais aussi une charge féodale, possédant une majorité des terres du sud du Vivarais et exerçant son pouvoir foncier tout comme il exerce sa charge d'évêque. Cependant, avec la présence de trois diocèses en Vivarais, il ne peut s'étendre territorialement puisqu'il sort de son territoire et

risque un conflit avec les diocèses voisins, et notamment celui de Valence. Ainsi, son statut de seigneur le plus influent du Vivarais peut déjà être remis en cause.

Il est tout de même important de rappeler que le diocèse de Viviers est le territoire vivarois le plus grand et donc l'évêque est le seigneur avec le plus grand nombre de terres en Vivarais. Cependant, et contrairement avec ce que l'on va voir avec l'influence valentinoise par la suite, l'évêque de Viviers profite de son emprise religieuse sur ses terres du diocèse, pour en être également le seigneur politique. On ne retrouve que très peu d'hommages de vivarois prêtés à l'évêque ce qui laisse entendre que son pouvoir est en train de s'affaiblir.

En effet, il jouit d'une seigneurie directe sur les terres du diocèse n'ayant pas de comptes à rendre à un prince comme cela peut être le cas pour les évêques de Valence et de Vienne, eux aussi présent en Vivarais. C'est donc par son statut religieux que l'évêque officie comme un prince en Bas-Vivarais. On constate donc une emprise vraisemblablement totale de l'évêque sur son diocèse, ne laissant quasiment que très peu de place à la seigneurie des châtelains locaux. Grâce à cette emprise, l'évêque est un seigneur à part entière, profitant de ses terres, pour récolter vivres et richesses. Ce qui le démarque des châtelains est son rôle religieux, que n'ont pas les seigneurs plus classiques.

Il est également important de noter que la seigneurie de l'évêque est différente d'une seigneurie classique puisque son pouvoir n'est pas héréditaire, comme cela est le cas dans les seigneuries locales ou princières. En effet, l'évêque et ses prédécesseurs ne sont pas des ancêtres comme pour les seigneurs de robe. Il ne reste à sa charge qu'un certain nombre d'années, ne profitant pas de son statut jusqu'à sa mort comme les princes ou les châtelains. Sur la période allant de 1308 à 1349, il y a 6 évêques différents qui occupent cette charge, tous issus de familles de châtelains ou de notables, venant du Royaume de France, et recensés par l'abbé Auguste Roche⁶. Sur ces six évêques, seuls deux sont issus ou implantés en Vivarais, avec tout d'abord Louis de Poitiers, fils cadet du comte de Valentinois Aymar IV, qui occupe la charge de 1306 à 1318⁷, puis Aymar de Bermond d'Anduze de la Voulte, cousin de la famille du comte de Valentinois et occupant à deux reprises cette charge, de 1326 à 1330, puis de 1336 à 1365⁸. Leur statut noble leur permet de régir le diocèse, charge dont ils sont habitués depuis l'enfance, venant de familles seigneuriales. Leur promotion au rang d'évêque légitime leur pouvoir politique et l'influence des grandes familles locales sur le Vivarais.

⁶ Liste des évêques de Viviers sur la période étudiée en annexe

⁷ Auguste Roche, *Armorial généalogique et bibliographique des évêques de Viviers*, Tome 1, 1891, republiés par éditions La Bouquinerie, Valence, 2004

⁸ Auguste Roche, *Armorial généalogique et bibliographique des évêques de Viviers*, Tome 1, 1891, republiés par éditions La Bouquinerie, Valence, 2004

Grâce à cette étude de l'administration de l'évêché de Viviers, on comprend que l'Eglise et le Pape sont les véritables seigneurs du Bas-Vivarais, puisqu'ils profitent du statut de l'évêque dans la région pour dominer dans le temps cet espace, alors que l'évêque en profite sur un temps limité. Le Bas-Vivarais est donc ainsi un véritable bastion de l'Eglise en partie dû au statut épiscopal de Viviers.

3- Le rôle de Viviers, capitale du Vivarais

En effet, la ville de Viviers semble au XIVe siècle jouer le rôle de centre majeur du Vivarais. La région tire d'ailleurs son nom de la ville, les habitants de Viviers étant nommés les vivarois. Ville résidence des évêques depuis le Ve siècle, Viviers bénéficie du statut épiscopal faisant de la ville le plus grand centre religieux du Vivarais, et de ce fait la plus importante. Cela laisse le champ libre à l'évêque pour avoir le statut de prince le plus influent en Vivarais. Comme on l'a vu, le territoire de l'évêque est le plus vaste du Vivarais ce qui lui octroie une légitimité à être considéré comme tel. De plus, tout au long du XIVe siècle, Viviers va tenter d'unifier le Vivarais sous sa coupe, mais sans succès.

Ainsi, Viviers se pose naturellement comme la capitale du Vivarais et l'évêque comme le seigneur majeur. Outre son pouvoir religieux, il applique un pouvoir territorial fort avec le soutien des plus grandes familles de son diocèse, comme les Vogüé, qui lui vouent un soutien indéfectible tout au long du Moyen-Âge, par l'intermédiaire des hommages des membres de la famille Vogüé à l'évêque⁹. Grâce à ces appuis, l'évêque se pose comme l'administrateur numéro un. De plus il tient tête aux différents rois de France lorsque ceux-ci désirent ancrer leur pouvoir dans le diocèse. Tout au long de la période ils font pression sur les différents évêques pour qu'ils reconnaissent leur suzeraineté sur le territoire, ce qu'ils refusent à chaque fois, comme le relate Jean Moulin¹⁰. Cette résistance au roi est un témoignage fort de son importance en Vivarais. L'évêque et la ville de Viviers sont donc le personnage et la ville la plus influente du Vivarais, même si le territoire épiscopal ne comprend que le sud du territoire vivarois. Les exemples les plus marquants de résistance à l'ingérence royale en Vivarais sont ceux des évêques Bermond d'Anduze, qui occupe la charge de 1222 à 1244, et qui refuse de

⁹ Marc Gauer, *Histoire et généalogie de la famille Vogüé et de ses alliances*, Collection Cahiers ardéchois, 2014, pages 5 à 9

¹⁰ Jean Moulin, *Histoire et communications dans le pays de Berg*, éditions La Fontaine, Valence 2000

se placer sous l'autorité de Louis IX¹¹, et Aimon de Genève, évêque de 1255 à 1263, qui lui se distingue par sa résistance à l'avancée croissante de la domination territoriale royale en Vivarais¹².

La situation vivaroise au XIVe siècle met donc en exergue le manque d'unité flagrant qui règne en terre vivaroise. Cette tripartition du territoire est dominée par l'évêque de Viviers, qui a le contrôle de la majorité du territoire vivarois et non de l'intégralité, ce qui met en question son statut de plus grand seigneur en Vivarais. De plus, avec le passage de la région de l'Empire au Royaume de France, la domination de l'évêque va être impactée par ce changement d'administration, avec d'abord un pouvoir fort sous le giron impérial, puis une décroissance de son pouvoir après le rattachement du Vivarais au Royaume. Nous allons voir désormais le contexte vivarois lié à ce changement de pouvoir sur la région, plaçant le Vivarais au coeur de la convoitise des deux puissances.

¹¹ H. et B.Dwyer, *Index biographique français, Tome 1*, Londres, 1993, page 42

¹² Michel Riou, *Ardèche, terre d'histoire: histoire de l'Ardèche et de l'ancien Vivarais*, La Fontaine de Siloé, coll. « Les Vivaraises », 2007, page 74

B- Un territoire d'abord sous domination impériale

En effet, tout l'est du Vivarais est bordé par le Rhône, qui était l'un des plus grands lieux de passage des marchandises au XIV^e siècle. Cela constituait un enjeu majeur pour les deux grandes puissances qui, si elles possédaient une grande partie de l'espace fluvial, pouvaient imposer de nombreuses taxes sur les produits passant par les péages mis en place. Ainsi ce fut l'une des raisons de la convoitise du Vivarais par le Royaume, qui grâce au contrôle du Vivarais, pouvait ainsi exercer un fort pouvoir sur l'axe rhodanien. Le Vivarais étant frontalier avec le Royaume, en plus de ces atouts économiques et logistiques importants, il était ainsi prisé par la royauté française.

De plus, le Vivarais était donc un territoire frontalier au Royaume de France. Territoire dépendant de l'Empereur jusqu'en 1308, le territoire vivarois est annexé en deux temps par le Royaume de France. En 1271, pour le Bas-Vivarais et le diocèse de Viviers, puis en 1308 avec le nord du territoire. Le territoire du diocèse de Viviers reconnaissait le roi de Bourgogne-Provence, appelé aussi roi d'Arles comme son suzerain, le Royaume d'Arles étant incorporé au Saint Empire depuis 1032. Le XIII^e siècle voit un déclin progressif de l'influence impériale dans la région et l'avancée du roi en Bas-Vivarais, qui se matérialise par cette annexion de 1271 du diocèse de Viviers. Cependant, l'influence des rois de France se fait présente dès le début du XIII^e siècle.

Or, avant cette annexion par le roi, le Vivarais était terre d'Empire. En effet, depuis le traité de Verdun de 843, la province vivaroise appartient à la Francie médiane, avant d'être rattachée au Royaume de Bourgogne en 924, qui bascule sous la coupe du Saint Empire¹³. L'empereur est donc de ce fait le véritable souverain en Vivarais après que le Royaume de Bourgogne-Provence se soit placé sous l'autorité impériale. Il se considère comme roi d'Arles et donc comme le grand seigneur de l'espace vivarois. Avec la reconnaissance des évêques de Viviers comme suzerains, se sont eux qui occupent la fonction dirigeante en Vivarais, ayant dès lors le statut de prince et le Vivarais celui de principauté impériale. L'empereur accorde de plus aux évêques de Viviers les titres de comte de Viviers, baron de Largentière et prince de Donzère, ce qui met en valeur le statut princier des évêques¹⁴.

¹³ Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, *Diplomatie et "relations internationales" au Moyen-Âge (IX^e-XV^e siècle)*, PUF, 2017

¹⁴ Auguste Le Sourd, *Essai sur les Etats du Vivarais depuis leurs origines*, 1926

La province impériale du Vivarais était donc administrée par les évêques qui, par la reconnaissance du roi d'Arles et donc de l'empereur comme suzerain, se plaçaient comme les grands seigneurs du Vivarais impérial. C'est ainsi durant cette période que la ville de Viviers ancre son nom à la province, le Vivarais, montrant la prédominance de la ville sur la région. De plus, le Vivarais se distingue dans les terres impériales de par la dévotion des évêques à l'Empire.

En effet, Jean Régné montre dans son ouvrage que le statut princier des évêques pousse les seigneurs locaux à se soumettre aux évêques, augmentant ainsi l'influence impériale en Vivarais¹⁵. Ce rattachement de châtelains du diocèse de Viviers à la solde impériale voit l'empereur regarder d'un bon oeil la principauté de Viviers. Ainsi il accorde certains avantages aux princes de Viviers comme l'octroi des droits régaliens en 1147 par l'empereur Conrad III, qui légalise de ce fait la principauté vivaroise au sein de l'Empire et reconnaît le pouvoir des évêques sur le Vivarais¹⁶. Grâce à cette reconnaissance impériale, la province vivaroise devient définitivement une terre acquise à la cause impériale.

Cependant, l'influence impériale va peu à peu décroître en Vivarais avec l'avancée du roi de France sur les terres vivaroises. En effet, le passage au XIIIe siècle bouleverse l'ordre établi en Vivarais. Cela s'explique par le déclin progressif du Royaume d'Arles qui est dû à la montée en puissance de la maison angevine, qui possède le titre de comte de Provence. L'influence impériale se fait de plus en plus absente sur le Royaume d'Arles ce qui entraîne des répercussions pour ses territoires et notamment le Vivarais. Ainsi, le roi de France profite du manque d'assise du Royaume d'Arles pour s'implanter petit à petit en Vivarais, par l'intermédiaire du comté de Provence. Ce déclin impérial se manifeste de plus par la préoccupation des empereurs dans des campagnes militaires comme en Italie, ce qui laisse le champ libre aux Anjou pour étendre leur influence sur le Royaume d'Arles.

Ce retrait progressif de l'influence impériale entraîne donc des changements d'importance en Vivarais avec l'avancée du roi de France, mettant ainsi en danger le statut des évêques de Viviers. Nous allons maintenant voir comment cette avancée va permettre au Royaume de s'implanter en Vivarais et comment celle-ci est perçue par le pouvoir vivarois.

¹⁵ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 45

¹⁶ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 45-46

C- Un territoire qui passe sous la coupe du roi de France

1- Un territoire tout juste acquis par le roi de France

On note dans un premier temps un rejet de l'autorité royale de la part des évêques de Viviers que l'on a pu observer notamment avec les cas de Bermond d'Anduze, évêque de Viviers de 1222 à sa mort en 1244, qui refuse de se soumettre au roi Louis IX en 1229¹⁷, et d'Aimon de Genève, évêque de 1255 à 1263, qui tente lui aussi de résister à l'influence de plus en plus importante du roi de France, mais sans réussite, comme le montre Michel Riou¹⁸. Cette situation de tensions va continuer même après le rattachement officiel du diocèse au Royaume de France comme on l'a vu avec le récit de Jean Moulin.

Ainsi le territoire vivarois se retrouve au coeur des ambitions de l'Empire et du Royaume de France. Il se rattache à ce dernier à partir de 1271, avec l'annexion du diocèse de Viviers par Philippe III, qui profite du déclin progressif du Royaume d'Arles pour s'emparer du Vivarais, déclin dû à l'influence de plus en plus faible des empereurs sur le Royaume d'Arles. En août 1270, Philippe III rattache le comté de Toulouse qu'il hérite après la mort de son oncle Alphonse de Poitiers, s'emparant ainsi du Vivarais¹⁹.

Depuis 1271, le Bas-Vivarais, c'est à dire le diocèse de Viviers, est donc rattaché au Royaume de France par le roi Philippe III. Ce dernier rattache le Bas-Vivarais au Comté de Provence sous le commandement du sénéchal de Beaucaire²⁰. Il souhaite rapidement exercer

¹⁷ H. et B.Dwyer, *Index biographique français, Tome 1*, Londres, 1993, page 42

¹⁸ Michel Riou, *Ardèche, terre d'histoire: histoire de l'Ardèche et de l'ancien Vivarais*, La Fontaine de Siloé, coll. « Les Vivaroises », 2007, page 74

¹⁹ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 100

²⁰ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 100

une autorité forte sur son nouveau territoire. L'acte le plus symbolique pour imposer une emprise sur le territoire diocésain est la création de la bastide royale de Villeneuve-de-Berg en 1284²¹. Pour Marius Ribon et Jean Moulin, la création de cette bastide témoigne d'un désir fort de la part du souverain de s'implanter dans les terres du diocèse de Viviers²²²³. Nous allons revenir plus tard sur les raisons qui ont poussé la création de cette bastide.

C'est ainsi que les 12 et 25 Novembre de l'année 1284, le roi Philippe III, par l'intermédiaire de son sénéchal de Beaucaire, et l'abbé de Mazan Foulques, signent devant notaire une charte de paréage, faisant de Villeneuve-de-Berg une co-seigneurie dirigée par le roi et l'abbé²⁴. Cette signature est un coup dur pour l'évêque qui était jusque-là implanté à Berg et ses alentours. La présence royale au sein de ses terres obstrue l'évêque qui perd le contrôle politique d'une partie de son diocèse. De plus, le village de Berg est situé sur la route reliant Viviers à Aubenas, les deux principales places fortes du diocèse. Le roi de France réalise un véritable coup stratégique avec son implantation au coeur des terres de l'évêque, puisque ce dernier est désormais sous la pression du roi. En s'interposant sur cette route reliant Aubenas à Viviers, les différents rois de France ont poussé les évêques de Viviers à se placer sous leur autorité, sans véritable succès. Pour l'historien Jean Moulin, la fondation de cette bastide est l'un des exemples majeurs de la volonté expansionniste des rois de France de s'imposer sur les territoires qu'ils venaient d'acquérir²⁵.

On comprend donc que l'ancrage soudain du roi de France sur les terres diocésaines, avec la création de la bastide de Villeneuve-de-Berg en 1284, est un véritable frein à la seigneurie de l'évêque en Bas-Vivarais. De plus, tout au long du XIVe siècle et jusqu'à la fin du Moyen-Âge, les rois vont exercer une pression importante sur les évêques pour les forcer à reconnaître les monarques comme leur suzerain, comme le souligne Jean Moulin. En effet, le XIIIe et XIVe siècle voit l'apparition de nombreuses ascensions de châtelains locaux affirmant une seigneurie locale de plus en plus forte, aux dépens de l'évêque qui voit sa seigneurie foncière se réduire. Pour démontrer cela, on peut prendre l'exemple de la famille des seigneurs de Joyeuse, de la maison d'Anduze, la même maison présente à la Voulte sur Rhône, qui se place dès 1230 sous l'autorité royale avec l'hommage de Bernard d'Anduze au roi Louis VIII pour des possessions dans 21 localités en Bas-Vivarais dont les bourgs de Laurac et Largentière, situés entre Joyeuse et Aubenas, et mentionné par Jean Régné²⁶. Par cet acte,

²¹ Voir carte 2 en annexe

²² Marius Ribon, *Saint Andéol de Berg- Notice historique*, éditions Habauzit, Aubenas, 1938

²³ Jean Moulin, *Habitat et communication dans le pays de Berg*, éditions La Fontaine, Valence, 2000

²⁴ Marius Ribon, *Saint Andéol de Berg- Notice historique*, éditions Habauzit, Aubenas, 1938

²⁵ Jean Moulin, *Habitat et communication dans le pays de Berg*, éditions La Fontaine, Valence, 2000

²⁶ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 87

elle se retire progressivement de la seigneurie de l'évêque pour se placer définitivement sous la direction du roi et du bailliage de Villeneuve-de-Berg. Au cours du XIV^e siècle, le seigneur de Joyeuse connaît une véritable ascension en portant désormais les titres de baron, puis de vicomte avant le XV^e siècle. A partir de ce moment, le pouvoir de l'évêque de Viviers sur Joyeuse et ses alentours était exclusivement religieux, avec l'exercice de sa charge d'évêque. L'exemple de l'ascension de la famille d'Anduze à Joyeuse est le plus flagrant en Vivarais, puisque Joyeuse, bénéficiant du statut de ville et non de bourg médiéval, était l'un des plus grands centres médiévaux du Bas-Vivarais, avec Viviers et Aubenas.

Le XIII^e et le XIV^e siècle marquent donc un moment de grandes difficultés pour l'évêque de Viviers pour administrer son pouvoir foncier sur ses terres. Cela est dû à l'implantation du roi qui force l'évêque à céder nombre de ses terres et notamment un espace majeur à Villeneuve-de-Berg, situé en plein coeur du diocèse entre Viviers et Aubenas. Il subit dès lors de nombreuses pressions de la part du souverain pour céder l'intégralité de son pouvoir foncier, mais il s'y oppose avec fermeté. Son opposition à la pression du roi témoigne tout de même du statut important de l'évêque malgré les difficultés qui l'entourent, ou alors de sa fidélité restée intacte à l'empereur. Il doit également faire face à la perte des terres de Joyeuse, au profit du roi, après l'hommage de la famille d'Anduze, leur permettant d'accroître leur influence en Bas-Vivarais, aux dépens de l'évêque. Cela nous amène à considérer un déclin du pouvoir foncier de l'évêque, qui perd donc de son prestige en Vivarais, au profit du roi. Cependant, ce déclin est à relativiser au vu de l'importance religieuse de l'évêque sur son diocèse, qui lui permet de rester un seigneur de grande importance.

Le roi ne s'arrête pas seulement à l'exemple de la bastide de Villeneuve de Berg en Vivarais. En effet, après avoir acquis une seigneurie directe sur les terres de l'évêque, il crée une nouvelle bastide, en Haut-Vivarais cette fois-ci, à Boucieu le Roi²⁷, où il acquiert donc une nouvelle seigneurie directe en Vivarais, en 1291²⁸. Ainsi, le 27 Octobre 1291, Gérenton, seigneur de Saint-Romain Valmordane, territoire où va s'établir le village de Boucieu, prête hommage au roi pour son château à Saint-Romain. Il vend en plus au roi un terrain suffisant pour la création d'un village, Boucieu, dont les deux parties se partagent la seigneurie par un contrat de paréage. Philippe le Bel profite de cet ancrage en Haut-Vivarais pour créer le village de Boucieu, qui abrite une cour royale de justice pour le tout le nord du Vivarais. De plus, pour faciliter son implantation, le roi exempte la population de Boucieu d'impôts, sauf la gabelle²⁹.

²⁷ Voir carte 3 en annexe

²⁸ Jean Régny, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 133

²⁹ Jean Régny, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 135

Le roi de France parvient donc à imposer une certaine autorité sur le Vivarais dès l'entrée du territoire dans son royaume grâce à son alliance avec des seigneurs locaux lui permettant d'avoir des co-seigneuries en Vivarais et donc une autorité directe sur la population. De plus, il tente de s'imposer en terre vivaroise en rattachant le nouveau territoire à la sénéchaussée de Beaucaire. Ainsi, il tente d'ancrer rapidement son pouvoir sur le Vivarais en réorganisant le système de la gestion de la région, plaçant des hommes afin de faire respecter le pouvoir royal sur sa nouvelle terre.

Le roi de France acquiert donc un territoire stratégique, aux dépens de l'Empire, et tente d'y imposer son autorité, en plaçant un officier royal, le bailli d'épée de Vivarais et de Valentinois.

2- Le bailli d'épée, représentant du pouvoir royal sur ce nouveau territoire

En effet, il est nécessaire pour le roi d'ancrer rapidement son autorité sur sa nouvelle acquisition. Pour cela, il place un bailli d'épée du Vivarais et de Valentinois, qui occupe les plus grands pouvoirs sur le territoire vivarois³⁰. Pour étudier le rôle de cet officier royal, il est nécessaire de se référer à l'ouvrage de Jean Régné. Dans ce livre, il montre l'évolution des baillis de Vivarais et Valentinois³¹.

Les baillis avaient trois charges majeures. Tout d'abord, il était le dépositaire de l'autorité politique du roi sur l'ensemble du territoire vivarois. Sa seconde charge était militaire, puisqu'il commandait la noblesse vivaroise combattant au nom du roi de France³². Enfin, sa troisième charge était judiciaire puisqu'il rendait la justice au nom du roi. Ainsi, dès son intronisation en Vivarais en 1273, le bailli d'épée devient le personnage phare du Vivarais, grâce aux charges qu'il exerce.

³⁰ Liste des différents baillis d'épée du Vivarais en annexe

³¹ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, deuxième partie, Livre premier, pages 141 à 172

³² Claude Gauvard, A. De Libera et Michel Zink (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002

Dans son ouvrage, Régné montre de nombreux exemples de l'exercice de la justice royale par le bailli, que ce soit de lui-même, ou par l'intermédiaire de magistrats qu'il nommait afin d'exercer la justice royale. On peut ainsi prendre le cas de son rôle dans une affaire mêlant les Hospitaliers de Saint-Jean de Trignan, en 1320, dont le commandeur se plaint de Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Saint-Remèze et Bidon, qu'il accuse d'avoir enfreint un compromis qu'ils avaient passé antérieurement. Pour arbitrer cette affaire, il nomme un magistrat local avec pour mission de placer les terres du commandeur sous la protection du roi, afin que le seigneur ne puisse plus importuner les Hospitaliers³³. Selon Régné, le fait de déléguer ses pouvoirs à des magistrats locaux était un moyen d'impliquer les vivarois dans le fonctionnement de l'administration royale.

Son exercice de la justice est incontestable et seul le roi de France peut s'opposer aux décisions du bailli, s'il estime que celui-ci se fourvoie. Régné s'appuie sur un exemple précis où le bailli est repris par le roi de France sur une affaire liant la dame d'Annonay, Alix de Poitiers, à ses villageois. Ainsi, le 19 Avril 1340, le Roi Philippe VI mande au bailli de ne point empêcher Alix de Poitiers de lever des amendes contre ses sujets qui avaient refusé de se soumettre à son fils, Aymar de Roussillon³⁴. On retrouve également cet acte dans le Regeste dauphinois³⁵, où Ulysse Chevalier retranscrit l'exact intitulé de l'acte, qui est d'ailleurs repris comme source par Régné. Ce dernier montre par cet exemple que le roi est le seul à pouvoir contester l'autorité judiciaire du bailli, ce qui n'est pas le cas des princes qui sont implantés dans la région.

Dans son ouvrage Régné s'applique à montrer principalement le rôle judiciaire du bailli, qui, avec l'aide de ses lieutenants magistrats exerçant la justice en son nom, impose la volonté du roi sur le territoire vivarois. Par exemple, en 1324, le bailli Pierre d'Orange est chargé par le roi d'arrêter à Montélimar Guy de Roussas, un écuyer faussaire et de le conduire à Paris³⁶. Ce bailli s'illustre à plusieurs reprises à appliquer les ordres directs du souverain puisque Régné note une autre arrestation de la part du bailli à la demande du roi, le 31 Avril 1325, où il arrête Jean Marty, chevalier et l'envoie à Paris pour des raisons secrètes³⁷. Ainsi, le bailli remplit parfaitement son rôle d'officier du roi, en appliquant soigneusement la justice royale.

³³ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 147

³⁴ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 148

³⁵ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois, Tome 5*, page 819

³⁶ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 146

³⁷ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 146

En ce qui concerne ses fonctions militaire et politiques, Régné nous en fait surtout part lorsque les Grandes Compagnies frappent le Vivarais entre 1360 et 1380, cas que nous allons étudier plus tard dans ce mémoire. On remarque donc que le bailli semble avoir le plus grand pouvoir en Vivarais et tient un moyen d'unifier ce territoire sous la coupe du roi de France³⁸. Or, le bailli semble manquer de crédit auprès de la population car, avant 1345, les baillis nommés par le roi étaient étrangers au territoire et n'avaient que peu d'influence sur la population. De plus, le fait de déléguer ses pouvoirs à des magistrats ne permettait pas de créer de véritables liens entre l'officier et les vivarois. Ainsi, le bailli n'arrive pas vraiment à unifier le territoire vivarois, ce qui laisse le champ libre aux différents princes pour ancrer leur influence dans le territoire.

Après avoir montré la situation globale du Vivarais au XIVe siècle, nous allons maintenant nous attarder sur l'influence des différents princes, afin de comprendre au mieux leur rôle dans le système politique vivarois.

³⁸ Boris Bove, *Le Temps de la Guerre de Cent Ans (1328-1453)*, éditions Belin, 2009

II- L'influence des princes en Vivarais

A- Le comte de Valentinois: un prince en pleine ascension

1- Un Prince qui accroît son autorité, notamment en Vivarais

L'hégémonie seigneuriale de l'évêque de Viviers en Vivarais n'est pas totale, de par la présence des diocèses de Valence et de Vienne au nord des terres contrôlées par l'évêque. Cette imbrication des deux autres diocèses est donc problématique pour l'évêque qui ne peut s'étendre au-delà des frontières de son propre diocèse. Cela laisse aussi l'opportunité à d'autres seigneurs d'accroître leur puissance et leur territoire dans cette partie nord du Vivarais.

C'est notamment le cas du comte de Valentinois qui est un prince en pleine expansion durant cette période. En effet, depuis la fin du XIII^e siècle, le comte connaît autant un gain de puissance que de terres. Cela s'explique principalement par le déclin progressif du Royaume d'Arles et donc de l'empereur sur ses territoires, dû à l'avancée grandissante du roi de France dans les territoires rhodaniens. De ce fait, le comte voit dans la première moitié du XIV^e siècle son autorité devenir de plus en plus forte que ce soit dans son propre territoire comme dans les territoires frontaliers, que ce soit dans le Dauphiné de Viennois et en Provence, dans une moindre mesure, mais aussi de l'autre côté du Rhône, en Vivarais, où son pouvoir s'accroît vers l'Ouest. En plus de son emprise territoriale, le comte ne cesse de s'enrichir économiquement, que ce soit par les impôts perçus auprès de ses nouveaux vassaux ou sur les marchandises traversant le Rhône et passant par le port de Valence. Jacques Rossiard montre que de nombreux péages étaient établis sur le Rhône, auxquels les marchands et bateliers devaient payer des taxes selon leur cargaison, allant de 1 à 10% de la marchandise selon les denrées entre Avignon et Lyon³⁹. Le comte de Valentinois peut donc compter sur d'importants revenus grâce aux flux de marchandises sur le fleuve, qui sont de plus en plus conséquents car le Rhône est déjà, à cette époque, un axe de communication majeur. On peut donc en déduire que le comte de Valentinois profite pleinement de sa situation géographique pour augmenter ses richesses et ainsi asseoir un peu plus sa puissance dans le couloir rhodanien. De plus, le comte prend une part des taxes dans certains ports ne relevant pas de

³⁹ Jacques Rossiard, *Le Rhône au Moyen-Âge*, éditions Aubier, Paris, 2007, page 165

son autorité directe, comme par exemple à Baix, en Vivarais, où le comte perçoit à partir de 1328 la quatrième partie du sel venant des barques du port de Baix, qui lui sont reversés par un seigneur local, Pons Bayle de Baix, qui a prêté hommage au comte⁴⁰. On peut ainsi montrer que le prince valentinois met au point avec un certain succès une stratégie d'expansion de sa puissance par le biais économique. Au cours de la période qui nous intéresse, on peut remarquer cette ascension de statut du comte, grâce aux actes retrouvés dans le Regeste, que nous allons étudier par la suite.

Un autre point nécessaire à aborder concernant l'ascension progressive du comte de Valentinois est son emprise sur son propre territoire. En effet, il administre son territoire d'une main de maître, en s'imposant comme l'un des princes les plus influents de l'espace rhodanien. De plus, il éclipse peu à peu son plus grand rival au sein de ses terres, à savoir l'évêque de Valence. Jules Chevalier, qui s'est attelé à la construction d'une histoire du Comté de Valentinois et de Diois, explique que le comte prend une grande autorité sur l'évêque, qui contrairement à celui de Viviers, ne possède pas un immense pouvoir foncier, car celui-ci est quasiment monopolisé par le comte⁴¹. De ce fait, l'évêque de Valence s'occupe essentiellement de sa charge première, spirituelle, mais contrairement à son homologue de Viviers, il a une faible emprise féodale sur ses terres. Ainsi, le comte prend-il le dessus sur l'évêque et conquiert la toute-puissance féodale sur ses terres, ne laissant que peu de marge de manœuvre à ce dernier. Cette mainmise du comte sur l'évêque est le témoignage de son ascension en ce début de XIV^e siècle, du moins au sein de son Comté.

Cependant, on constate que cette emprise ne se limite pas seulement à son propre territoire, mais qu'elle s'étend aussi sur les régions voisines, comme en Vivarais, où le prince s'installe de plus en plus, notamment dans ce que l'on considère aujourd'hui comme le « Centre Ardèche », entre les villes de Privas et Tournon-sur-Rhône essentiellement, mais aussi, dans une moindre mesure, dans le reste de la région⁴².

En effet, l'ascension croissante du comte de Valentinois se fait ressentir en Vivarais où de simples seigneurs locaux sont maîtres de leurs villages, en ayant une autorité relativement faible sur la population. La puissance valentinoise se présente ainsi comme une menace pour ces "petits seigneurs", qui voient le comte s'avancer vers leurs terres. Le comte a en effet des prétentions et des ambitions en Vivarais. Celui-ci voit dans un premier temps en cette région un moyen de s'agrandir territorialement, en mettant la main sur des seigneurs locaux trop

⁴⁰ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 4*, page 833

⁴¹ Jules Chevalier, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, vol. 1 : Les anciens comtes de Die et de Valence, les comtes de Valentinois de la maison de Poitiers*, Paris, Picard, 1897

⁴² Voir carte 4 en annexe

faibles pour lutter face à son pouvoir. En s'adjugeant les terres de ces seigneurs, il s'entoure également de nouveaux hommes d'armes renforçant la protection de son Comté face à d'éventuelles menaces comme le Dauphin de Viennois, ou encore, comme on l'a vu précédemment, l'évêque de Viviers, qui souhaite s'élargir dans une région aux forces militaires plus faibles que les siennes.

Face à cette expansion croissante, de nombreux seigneurs vivarois s'allient à ce prince montant, afin de bénéficier de la protection militaire solide du comte. On relève ici un paradoxe symbolisant la nature même du système féodal. En effet, les seigneurs ont le choix de se placer sous la coupe du comte en lui prêtant hommage, devenant ainsi dépendants du prince, soit ils décident de maintenir leur autorité sur leurs terres, et donc de résister à l'avancée du prince sur leurs fiefs, avec pour risque de rentrer en conflit avec un seigneur bien plus puissant qu'eux. C'est donc pour cela que l'on assiste à cette multiplication des hommages envers le prince, puisque les châtelains ne souhaitent que rarement se mesurer à une puissance princière dont l'issue ne leur est quasiment jamais favorable. On remarque cela grâce aux nombreux actes d'hommages prêtés au comte par des seigneurs locaux vivarois, ou de simples propriétaires fonciers et qui sont rapportés dans le Regeste.

2- De nombreux hommages prêtés par les Vivarois, reconnaissant le comte comme leur suzerain

Effectivement, le Regeste nous fournit une multitude de preuves attestant l'implantation massive du comte de Valentinois en Vivarais. On recense plusieurs dizaines de pages d'actes relatant des hommages prêtés par les Vivarois au prince. Sur la période qui nous concerne, de 1328 à 1349, on compte des centaines d'hommages prêtés au comte Aymar V de Poitiers, puis à son fils Louis. Parmi ces hommages, on retrouve certaines personnes venues prêter hommage au successeur du comte, ce qui montre une grande fidélité des vassaux au comte depuis plusieurs générations pour certains. Par exemple, on peut prendre le cas de François Armieu, résidant à Saint-Alban⁴³ (aujourd'hui Saint-Julien en Saint-Alban), qui a prêté

⁴³ Voir carte 4 en annexe

hommage au comte Aymar V le 13 avril 1328 pour ses terres à Saint Alban, Le Pouzin et Barre⁴⁴, puis à son successeur Louis, le 8 janvier 1339/40, pour les mêmes terres⁴⁵.

Ces hommages de vivarois aux différents comtes témoignent donc de cette loyauté envers le prince, ils manifestent une alliance forte. Par ce biais des hommages, on constate que les comtes de Valentinois sont implantés solidement dans plusieurs endroits en Vivarais, comme dans la Vallée de l'Ouvèze, reliant Le Pouzin à Privas⁴⁶, ou encore dans la Vallée de l'Eyrieux, du Cheylard à La Voulte sur Rhône⁴⁷. En effet, à travers l'étude de tous ces actes au cours de notre recherche, nous avons pu constater que le comte s'était rendu seigneur supérieur d'un espace vaste en Vivarais, dans lequel les habitants ne sont plus alleutiers et autonomes, mais se placent ainsi sous la protection du comte. De ce fait, on peut remettre en question la notion des frontières entre l'espace du Comté et le Vivarais.

Si l'on observe la carte de la région, on remarque que le Rhône est présenté comme une frontière naturelle entre les deux territoires. Cependant, par l'intermédiaire de l'étude des hommages prêtés au comte en Vivarais, on peut dire que les cartes ne représentent pas la réalité juridique de ces territoires. Par ailleurs, ces cartes étaient déjà remises en question à l'époque, puisque pour la population locale, la partie centrale du Vivarais, du moins jusqu'aux contreforts du plateau ardéchois actuel, était déjà partie intégrante du Comté de Valentinois, le prince étant seigneur supérieur de ces terres. Ainsi, en prenant cet exemple, on peut se demander quelle était l'étendue réelle du domaine du comte, que ce soit en Vivarais, ou dans d'autres régions. Cela nous prouve néanmoins que le comte est un prince puissant et en pleine ascension. Le territoire du Comté est donc difficile à délimiter correctement, au vu du jeu des alliances et des hommages, qui font que le prince est implanté dans de nombreux domaines, que ce soit comme seigneur, ou comme vassal. Le système féodal du XIV^e siècle ne permet donc pas de savoir précisément l'étendue de la puissance territoriale du comte, cependant, on peut s'en faire une riche idée en étudiant ces hommages contenus dans le Regeste. En effet, on recense dans le Regeste plus de 724 pages relatant des hommages, dont près de la moitié sont des hommages prêtés par des vivarois au comte de Valentinois, à quelques exceptions près pour lesquelles les seigneurs concernés par les hommages sont le roi de France ou encore le Dauphin de Viennois pour la plupart. Cela montre l'immense activité du comte en Vivarais, où il semble s'enraciner au fur et à mesure des années.

⁴⁴ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 4*, page 833

⁴⁵ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 785

⁴⁶ Voir carte 4 en annexe

⁴⁷ Voir carte 4 en annexe

Comme pour le cas de François Armieu que l'on a vu un peu plus haut, on remarque que de nombreux autres Vivarois témoignent de leur fidélité envers les différentes générations de comtes, montrant ainsi un soutien indéfectible de la population envers le prince, qui semble convenir à la population. Ainsi donc, pour étayer notre propos, nous pouvons nous pencher sur plusieurs autres cas de vivarois ayant prêté hommage à Aymar V, puis à son fils Louis, qui lui succède après sa mort en 1339. On peut par exemple se pencher sur Pierre Meruli, un habitant du village du Pouzin, qui prête hommage au comte Aymar V le 11 avril 1328⁴⁸, pour plusieurs cens et une maison d'hommes en terre de Durfort, des terres à Saint Alban et au Pouzin, et au nom de son épouse, une vigne au Pouzin. On retrouve ce même homme, le 8 janvier 1339/40⁴⁹, prêtant hommage au fils d'Aymar V, Louis, pour les mêmes terres et avoirs qu'il tenait au temps de son prédécesseur. Ces exemples de loyauté envers les différents comtes au fil du temps sont synonymes d'alliance entre le comte et ses vassaux. On peut de ce fait déduire par l'intermédiaire de ces témoignages de fidélité que le comte remplit ses promesses envers ses vassaux, ce qui lui permet tout d'abord de s'affirmer comme un bon seigneur auprès de ses sujets, puis d'asseoir son pouvoir en Vivarais.

En effet, parmi les nombreuses sources examinées dans le Regeste, on remarque que le comte obtient une confiance certaine de la part de nombreux Vivarois, qu'ils soient paysans, mais aussi clercs, seigneurs locaux, ou nobles. On constate une diversité des individus prêtant hommage au comte nous pousse à dire que le prince semble faire l'unanimité dans les terres vivaroises qu'il administre.

Ainsi, on peut noter l'hommage d'Hugues Dianos, un notaire vivant au Pouzin et qui se place sous l'autorité du comte Aymar V le 11 avril 1328⁵⁰. Il prête hommage pour une île sur le Rhône lui appartenant et cédée par le comte lui-même ainsi que plusieurs terres au Pouzin. A noter que le métier de notaire est déjà très important au XIV^e siècle, ce qui permet dans le cas d'Hugues Dianos de négocier directement la propriété de terres avec le comte, avec en contrepartie, une loyauté à tenir envers ce dernier. Concernant ce notaire, on peut également montrer qu'il fait partie des fidèles à l'autorité du comte puisque sa famille, après sa mort, prête hommage à Louis le 8 janvier 1339/40⁵¹, par l'intermédiaire de sa veuve Marguerite, pour les libertés précédemment accordées par Aymar V à Hugues. A travers cet exemple, on perçoit le fait que le comte négocie avec certains habitants la propriété d'une terre, en échange d'un service à rendre au prince, comme le paiement d'un impôt régulier pour jouir de la terre donnée, ou encore un service du prince en cas de conflit armé par exemple. Il y a donc un

⁴⁸ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 4*, page 831

⁴⁹ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 787

⁵⁰ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 4*, page 831

⁵¹ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 787

contact direct entre le seigneur et la population, ou tout du moins d'une élite, ce qui est un élément à prendre en compte pour comprendre la popularité du prince valentinois en Vivarais. En effet, si le prince est accessible et à l'écoute de ses sujets, cela peut expliquer son influence grandissante dans la région. Les différents actes étudiés pour établir ce mémoire nous amène à penser que le comte de Valentinois, du moins à cette période, est un seigneur apprécié.

On remarque également que de nombreux clercs se placent sous la coupe du comte. On peut ainsi citer le cas de Jean de Bosc, prêtre à Barre, qui prête hommage au comte le 13 avril 1328 pour plusieurs terres et possessions à Barre⁵². Cet hommage de Jean de Bosc pose plusieurs questions. Tout d'abord, sur la nature de l'hommage. Le comte semble posséder un vaste domaine dans la région comme on l'a vu un peu plus haut, et notamment à Barre, où de nombreux hommages au comte sont recensés⁵³. En effet, Barre est le village qui comprend le plus d'hommages inscrits dans le Regeste avec Saint-Alban et le Pouzin. Ainsi, on suppose que le comte est seigneur d'une grande partie du village, si ce n'est peut-être la totalité. Il doit donc être le seigneur du village de Barre, puisque le prêtre doit lui rendre compte de ses possessions. Cela nous permet d'aborder un point essentiel du jeu d'influences des différents seigneurs en Vivarais, celui de la différenciation féodale exercée par les seigneurs dans le territoire ardéchois. A travers cet exemple, nous allons montrer comment pouvoir spirituel et temporel peuvent s'appliquer sur un territoire. En effet, le comte exerce le pouvoir seigneurial à Barre, tandis que l'évêque administre l'autorité religieuse sur le village. Ainsi, on peut remarquer que deux seigneurs sont implantés au sein du même territoire. Si dans ce cas, la cohabitation entre les deux seigneurs est plutôt calme, au vu de la puissance militaire du comte face à l'évêque, ce phénomène attise généralement les tensions entre les deux puissances. De ce fait, dans le cas de la paroisse de Barre, le prêtre Jean de Bosc est soumis aux impôts du comte et de l'évêque de Viviers, en tant que seigneur spirituel.

On comprend alors que deux sortes de pouvoirs s'exercent sur ce même lieu. Tout d'abord, le pouvoir seigneurial du comte de Valentinois, qui est en plein essor en Vivarais et s'affirme un peu plus comme le seigneur le plus redoutable de la région, et qui administre une bonne partie de l'Ardèche du XIV^e siècle, dans sa partie centrale essentiellement, là où le diocèse de Valence administre le pouvoir religieux en Vivarais. Le comte perçoit de ce fait impôts et allégeance de ses sujets vivarois, en échange d'une bonne protection et de droits (notamment celui de vivre sur ses terres et d'en récolter la plupart des revenus). Ensuite, l'évêque de Viviers, qui gouverne le territoire de son diocèse, et qui possède l'autorité spirituelle au sein du diocèse. Dans ce système-ci, Jean de Bosc dépend aussi de l'évêque qui formule les statuts permettant d'administrer spirituellement le diocèse, et le prêtre est soumis également à un

⁵² Ulysse Chevalier, *Regeste Daupinois, Tome 4*, page 833

⁵³ Voir carte 4 en annexe

impôt et à la loi de l'évêque. Par cet exemple, on peut justifier ce que l'on a vu précédemment dans ce mémoire. En effet, l'influence croissante du comte de Valentinois en Vivarais freine considérablement l'évêque de Viviers dans sa quête d'unifier la région. L'évêque se retrouve en difficulté même sur ses propres terres où il n'a pas un pouvoir absolu, puisqu'il doit le partager avec le comte de Valentinois dans cet exemple. Le comte de Valentinois possède ainsi quelques possessions dans les terres censées être gérées par l'évêque de Viviers. On retrouve ainsi plusieurs hommages au comte de Valentinois vivant dans le diocèse de Viviers, comme celui de Giraud, seigneur de La Gorce⁵⁴, qui prête hommage au comte le 11 Mai 1328 pour son château à La Gorce ainsi que son terroir⁵⁵. Cet hommage montre que les frontières délimitées par les diocèses ne sont pas celles des seigneuries puisqu'ici, le seigneur de La Gorce se place sous le giron valentinois alors qu'il dépend du territoire de l'évêque de Viviers. Cet exemple rend difficile à comprendre le système de l'administration seigneuriale en Vivarais, puisque les princes s'implantent hors de leurs frontières.

De plus, cet exemple n'est pas un cas isolé puisque les hommages au comte de la part des vivarois habitants au sein du diocèse de Viviers sont fréquents. On peut ainsi prendre l'exemple de Pons d'Antraigues, qui prête hommage au comte pour des terres à Boulogne⁵⁶, situé également dans le diocèse de Viviers, le 13 Avril 1328⁵⁷. On remarque au cours de l'étude du Regeste dauphinois, d'Ulysse Chevalier, que le village de Boulogne était une véritable enclave valentinoise en terre de l'évêque puisque ce n'est pas le seul hommage au comte que l'on note provenant de ce village. En effet, on peut également prendre le cas de Jourdan de Bochalin qui prête hommage au comte le même jour que Pons pour ses terres à Boulogne⁵⁸. Ces exemples nous expliquent deux choses concernant les terres comtales dans le diocèse de l'évêque. Tout d'abord, on peut constater que le comte semble être le seigneur de Boulogne puisque les habitants lui rendent hommage et qu'il a réussi à s'implanter dans les terres de l'évêque, faisant de lui un personnage influent. On constate aussi que l'évêque n'a donc pas la mainmise sur ses terres et donc que son pouvoir foncier est à remettre en cause.

On remarque également grâce à l'étude du Regeste que le comte ne possède pas seulement des terres dans l'espace du diocèse de Viviers. En effet, il est également implanté dans certaines terres appartenant au dauphin de Viennois, comme à Lamastre, où l'on note l'hommage au comte fait par Jaucerand de Saint-Didier, le 4 Janvier 1326⁵⁹. Ces différents

⁵⁴ Voir carte 2 en annexe

⁵⁵ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à 1349*, Tome 4, page 855

⁵⁶ Voir carte 2 en annexe

⁵⁷ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 4, page 833

⁵⁸ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 4, page 833

⁵⁹ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 4, page 751

hommages prêtés au comte nous amène à nous interroger sur l'importance de son influence princière en Vivarais.

Devant une telle menace, l'évêque ne semble pas aussi magnanime qu'il le laisse paraître en Vivarais, car il perd même de son autorité dans certains de ses fiefs. A partir de là, on peut affirmer de l'expansion croissante du comte en Vivarais se fait aux dépens de l'évêque. Même s'il conserve tout de même l'essentiel de son pouvoir spirituel. Ainsi, on peut en conclure que le comte s'implante durablement en Vivarais, sur les territoires du Moyen-Vivarais essentiellement, avec l'appui global de la population, aux dépens d'autres seigneurs comme dans ce cas, l'évêque.

Cela se peut grâce au rassemblement de plusieurs nobles sous son égide, ainsi le comte se dote d'alliés puissants pour affirmer son autorité et composer son armée. On peut ainsi prendre le cas du noble Pierre de Mirabel, seigneur du village du même nom⁶⁰, qui prête hommage au comte pour son château et ses terres avec leur juridiction, le 9 septembre 1336⁶¹. Par la teneur de cet acte, on comprend que le comte domine la région, à tel point que même les seigneurs locaux, possédant un château et une directe seigneurie sur leur village, se soumettent au comte, ce qui est un véritable révélateur de la puissance de ce dernier. Le comte semble donc avoir une emprise totale sur une grande partie du Vivarais puisque plusieurs seigneurs locaux se placent sous son autorité. Par ailleurs on peut se demander les raisons qui ont poussé dans ce cas le seigneur de Mirabel, à se placer sous la protection du comte. Tout d'abord, on peut supposer que, compte tenu de l'expansion du comte dans la région, ce châtelain local a préféré ne pas contester sa supériorité et s'allier à lui pour profiter de ses terres sans être menacé par de potentiels concurrents. Cette hypothèse est très probablement la raison pour laquelle le seigneur de Mirabel s'est placé sous la coupe du comte, car le soutien d'un allié aussi puissant fait fuir tout rival prétendant vouloir mettre la main sur sa seigneurie. La seconde hypothèse que l'on peut émettre, et qui n'est pas forcément différente de la première, est que Pierre de Mirabel connaissait peut être des difficultés sur le plan économique ou politique et qu'il craignait que son autorité soit remise en cause. Dans ce cas, son hommage au comte est un bon moyen pour empêcher un soulèvement villageois qui serait maté par la puissance princière.

Pour élargir un peu plus notre raisonnement, le Regeste nous montre que l'exemple de Pierre de Mirabel n'est pas un cas isolé en Vivarais. En effet, on peut prendre l'exemple de plusieurs seigneurs locaux, ou de villages, qui se sont soumis à l'autorité princière. On peut

⁶⁰ Voir carte 2 en annexe

⁶¹ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 473

ainsi parler de Jean, seigneur de Beauchastel⁶², à l'embouchure de la Vallée de l'Eyrieux, qui prête hommage au comte, tout comme son homologue Pierre de Mirabel, le 10 septembre 1335⁶³. Cette tendance à voir de plus en plus de seigneurs de villages rejoindre le prince valentinois nous met sur la piste selon laquelle la première hypothèse présentée un peu plus haut est la plus probable concernant le grand nombre de seigneurs qui se placent sous l'autorité comtale. Cela est donc une preuve solide de la puissance du prince en Vivarais. En effet, le ralliement de seigneurs locaux à un prince plus puissant est avant tout un signe de l'importance prise par le comte dans la province mais aussi auprès de la population vivaroise qui se voit désormais sous l'autorité d'un prince puissant au lieu d'un seigneur local, plus faible. Cela veut dire aussi une protection solide au cas où un conflit viendrait à naître dans la région. On assiste à la même chose lors de l'hommage de Guillaume de Tournon qui n'a d'autre choix que de se placer sous la protection du comte compte-tenu de son influence et de sa situation géographique qui ne lui permet pas de rivaliser avec le prince, puisque sa seigneurie se situe à 20 kilomètres de Valence et donc du comte⁶⁴. Cependant, le fait de se soumettre à un personnage aussi influent réduit les libertés pour la population, qui a désormais moins de chances de voir une possible révolte aboutir face au comte que face à un seigneur de village. Mais si l'on en croit le Regeste et l'œuvre de Jules Chevalier, les révoltes furent rares, soit parce que l'autorité du comte était si imposante que la population n'osait pas se soulever, soit parce que l'administration princière convenait dans les grandes lignes au peuple vivarois. Néanmoins, cette série d'hommages entre 1328 et 1349 est une preuve flagrante du pouvoir grandissant du comte de Valentinois en Vivarais, et plus précisément en Moyen-Vivarais. Sa puissance est telle qu'on note qu'il est entouré également par des chevaliers de l'armée du roi de France Philippe VI, qui reconnaissent le comte comme leur suzerain.

En effet, le plus grand indicateur démontrant la grande influence du comte est la présence de personnalités de haut rang parmi ses vassaux. Ainsi, au cours de notre travail de recherche dans le Regeste, nous avons pu voir à de rares occasions que de nombreux personnages de haut rang ont prêté hommage au comte. C'est notamment le cas de Lantelme d'Hostun, chevalier au service du roi Philippe VI, qui prête hommage au comte ainsi qu'au dauphin de Viennois, en reconnaissant tenir en fief franc et noble sa part et parerie du château de Beauregard, le 18 Janvier 1339/40⁶⁵. Cet hommage de Lantelme d'Hostun, un noble issu de la famille gouvernant le village d'Hostun dans la Drôme, montre une nouvelle fois que le comte joue l'un des rôles principaux de part et d'autre du Rhône dans la première moitié du XIV^e siècle. En effet, bénéficier de l'appui d'un chevalier de l'armée du roi de France est probablement le plus grand témoignage de puissance que le comte peut espérer. Ainsi, il est

⁶² Voir carte 4 en annexe

⁶³ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 5, page 399

⁶⁴ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 4, page 751

⁶⁵ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 5, page 797

craint par le peuple et donc respecté. De ce fait, son autorité sur ses vassaux et la population paraît indiscutable.

Ainsi, on comprend à travers ces multitudes d'hommages que le comte a établi une seigneurie forte et incontestée en Vivarais. Le prince s'est entouré de nombreux vassaux afin de gouverner de la meilleure manière possible la région vivaroise. De plus, il englobe toutes les catégories de populations sous sa coupe, avec les hommages allant de simples villageois à de grands chevaliers. Mais qu'en est-il réellement de l'accueil de l'autorité du comte en Vivarais? C'est ce que nous allons tenter de voir dès à présent.

B- Un autre prince en quête de pouvoir en Vivarais: le dauphin de Viennois

En effet, le comte de Valentinois n'est pas le seul prince à vouloir étendre son influence en Vivarais. Le dauphin de Viennois a également des prétentions sur la région, frontalière avec son territoire par le Rhône. Ses ambitions, différentes de celles du comte, se portent sur le nord du Vivarais. Elles sont légitimées par la présence du diocèse de Vienne dans la région, et il compte sur le relais de l'évêque pour s'implanter dans le nord du Vivarais. L'archevêque de Vienne dispose donc du pouvoir spirituel sur le nord de la région, c'est à dire de Tournon-sur-Rhône à la frontière nord du département ardéchois actuel. C'est grâce à l'implantation du diocèse viennois que le dauphin de Viennois compte installer son pouvoir de seigneur foncier sur le Nord-Vivarais.

On trouve cependant des hommages de vivarois prêtés au dauphin, qui montre tout de même qu'il conserve un certain pouvoir sur ses terres. On peut ainsi prendre l'exemple de Galbert Bérard, un écuyer d'Albon, qui prête hommage au dauphin le 22 Mars 1334 pour plusieurs rentes à Albon et une maison forte à Serves en Haut-Vivarais⁶⁶. Il existe donc quand même quelques hommages de vivarois au prince dauphinois montrant que celui-ci n'est pas sans autorité ou totalement sous le joug de l'archevêque de Vienne. Cependant, les hommages de châtelains se font rares ce qui est peut-être un facteur expliquant le manque d'assise d'Humbert II en Vivarais.

Le principal hommage de châtelain prêté au dauphin recensé dans le Regeste est celui du seigneur d'Annonay, plus grande ville médiévale du Haut-Vivarais, Aymar de Roussillon. Ce dernier prête hommage au dauphin Humbert II en Novembre 1336, pour la possession du château et de la ville d'Annonay⁶⁷. On comprend donc que le dauphin est tout de même un prince de grande envergure grâce à la teneur de cet acte. En effet, le châtelain d'Annonay⁶⁸ reconnaît le dauphin comme son seigneur en prêtant hommage pour les terres qu'il détient au sein de la seigneurie delphinale. Cela montre tout de même un pouvoir seigneurial fort de la part du prince, qui n'est donc pas sous l'emprise de l'archevêque de Vienne. De plus, la seigneurie d'Aymar de Roussillon ne se cantonnait pas qu'à Annonay puisqu'il était également

⁶⁶ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 219

⁶⁷ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 485

⁶⁸ Voir carte 3 en annexe

possesseur de nombreuses terres à Serrières, pour lesquelles il a également prêté hommage au dauphin dans le même acte.

On retrouve également la trace d'un acte montrant que les terres du village de Serrières sont passées totalement sous la main delphinale le 18 Juillet 1341, avec l'accord du bailli d'épée du Vivarais et de Valentinois, Bertrand Barbastre ou Barbaste, représenté lors de la signature par son lieutenant, Olivier de Sault⁶⁹. De ce fait, on apprend que le dauphin réussit à s'étendre territorialement en Vivarais, ici grâce à l'exemple de l'acquisition du village de Serrières⁷⁰, près d'Annonay, autrefois terre du roi. Le dauphin montre ainsi qu'il tient quand même son statut de prince, malgré les nombreux obstacles auxquels il doit faire face.

Ainsi, on peut donc en déduire que l'influence du dauphin n'est pas assez importante en Vivarais pour faire du prince un seigneur majeur dans la région, contrairement au comte qui ne cesse de s'étendre et d'accroître son pouvoir seigneurial sur une grande partie du Vivarais. Le dauphin n'est donc pas aussi puissant que le comte en Vivarais, mais il y exerce, tout comme lui un pouvoir politique important.

En effet, tout comme le comte, la seigneurie du dauphin est principalement foncière, avec très peu d'influence politique sur ses terres vivaraises puisqu'il est également soumis à la juridiction du roi de France par l'intermédiaire du bailli d'épée. Il est cependant moins autoritaire que ne peut l'être le comte en Moyen-Vivarais. Cela s'explique par la forte présence comtale mais aussi par les nombreuses propriétés de l'archevêque de Vienne au coeur des terres du dauphin.

On peut donc en conclure que le dauphin de Viennois reste un prince qui compte en Vivarais. Son image contraste avec celle du comte qui est un seigneur en pleine ascension et qui ne cesse de voir son pouvoir grandir, puisqu'il s'étend territorialement de plus en plus, tout du moins en Vivarais. Le dauphin apparaît de ce fait comme un prince connaissant des difficultés à gouverner, ce qui concorde avec le contexte territorial de l'époque. En effet, il est impliqué dans plusieurs conflits. Ses difficultés semblent justifier la future cession du Dauphiné au royaume de France, en 1349.

⁶⁹ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 903

⁷⁰ Voir carte 3 en annexe

C- Le Traité de Romans et l'annexion du Dauphiné: quelles conséquences en Vivarais?

Le Traité de Romans: un frein à l'ascension du comte de Valentinois?

En effet, le comte semble être l'un des grands perdants de cette annexion du Dauphiné par le roi Philippe VI, car celle-ci voit s'installer aux portes du comté l'un des souverains les plus puissants du monde féodal. La présence des terres royales à côté de celles du comte semble faire comprendre à ce dernier qu'il va être très difficile, voire impossible de continuer son expansion, tout du moins vers les terres delphinales. Le comte est donc désormais bloqué au nord-est de ces terres par un seigneur bien plus puissant que lui, et qui ne lui laisserait aucune chance en cas de conflit. Ainsi, la présence royale à tout pour faire contraindre le comte à revoir ses ambitions expansionnistes à la baisse.

De plus, le Comté de Valentinois dépend encore du Saint Empire romain germanique après la signature du Traité de Romans, puisque le territoire valentinois était encore indépendant à cette époque. La progression du Royaume de France en terre impériale crée donc une nouvelle frontière au Nord et à l'Est du comté avec le Royaume de France, ce qui empêche tout désir d'expansion de ce côté-ci pour le comte. De plus il est désormais enclavé par le Royaume puisque ce dernier était déjà propriétaire du Vivarais de l'autre côté du Rhône, frontalier avec le comté à l'Ouest. Le comte de Valentinois est donc désormais sous la pression constante du Royaume qui fragilise le comte et son territoire, qui ne serait pas assez fort pour résister à une attaque des armées du roi.

Mais qu'en est-il réellement de la situation du comté de Valentinois et Diois après le Traité de Romans de 1349? D'après le chanoine Jules Chevalier, la situation du comté ne change pas véritablement après le transport du Dauphiné au Royaume de France⁷¹. Ainsi, le comte

⁷¹ Jules Chevalier, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, vol. 1 : Les anciens comtes de Die et de Valence, les comtes de Valentinois de la maison de Poitiers*, Picard, Paris, 1897

gouverne toujours son territoire avec la même autorité et son influence dans les terres alentours n'est pas réellement impactée par les bouleversements de 1349. Cependant, ses ambitions et prétentions expansionnistes sont revues à la baisse car la pression du roi de France sur le comté est forte et le comte ne souhaite pas entrer en conflit avec une puissance qu'il n'a aucune chance de vaincre. Le comte campe donc sur ses positions d'avant 1349, sans pouvoir s'étendre outre mesure foncièrement, mais bénéficiant toujours des droits fonciers qu'il avait obtenu en terre delphinale et vivaroise avant le Traité, asseyant ainsi un enracinement en Vivarais, prouvé par les hommages de vivarois se renouvelant. On constate donc que le comte semble être dans une optique de paix avec les terres royales puisque celui-ci stoppe ses volontés d'expansions territoriales, alors que le roi lui accorde les droits qu'il possédait sur ses nouvelles terres. Les deux parties s'accordent pour pouvoir maintenir un état de paix entre les deux entités, le roi ne pouvant pas se permettre, au vu du contexte, d'entrer en conflit avec un autre état.

Le comte est ainsi donc freiné dans son expansion foncière entre la signature du Traité de Romans et l'annexion du comté au Dauphiné en 1424. Cependant le prince valentinois reste un seigneur de grande influence puisque l'on observe dans le Regeste que les hommages au comte sont toujours aussi fréquents après 1349, mais effectué par des personnes renouvelant leur hommage, témoignant de ce fait un ancrage comtal en Moyen-Vivarais.

Cependant, pour ce qui est de l'état de l'autorité comtale en Vivarais, celle-ci semble toujours aussi forte avec de nouveaux hommages de nobles et de seigneurs de villages, ainsi qu'une vaste majorité de familles s'étant déjà placées sous l'autorité du prince par le passé qui renouvellent leur confiance au comte, comme les familles de châtelains de Tournon, devenus seigneur de Beauchastel, avec un hommage d'Odon de Beauchastel en 1421⁷². On retrouve ainsi un nouvel hommage du seigneur de Tournon après 1349, témoignant ainsi de l'influence toujours présente du comte de Valentinois et de Diois au centre du Vivarais et officiant toujours avec le prince. A l'évidence, on peut d'ores et déjà répondre que la réponse est non puisque, comme on l'a vu, la fidélité au comte n'a pas décliné, bien au contraire. Parmi les hommages qui ont lieu après 1349, on retrouve bon nombre de ceux que l'on a déjà vu avant la date charnière de l'annexion du Dauphiné au Royaume de France. Les hommages sont, au Moyen-Âge, la plus haute preuve de reconnaissance de l'autorité d'un seigneur sur une population ou un territoire. On retrouve ainsi des hommages au comte de plusieurs familles que l'on a déjà vu comme les Meruli du Pouzin. Le peuple du Moyen-Vivarais reste donc globalement extrêmement fidèle à l'autorité comtale en dépit de la présence royale qui se fait de plus en plus forte. Un des facteurs expliquant ce soutien indéfectible de la population envers le comte est que le roi n'est pas foncièrement présent sur le territoire vivarois. Il est fortement probable que si ce dernier s'était implanté réellement en Vivarais, le pouvoir foncier du comte aurait été bien moins fort. L'avantage pour le comte fut donc que le roi ait

⁷² France Archives, Portail national des archives, côte 513AP/1-513AP/155 - 513AP/4, dossier 3

laissé la situation vivaroise suivre son cours, laissant ainsi des seigneurs comme le comte rester maîtres sur leurs possessions en Vivarais.

Celle-ci décroît toutefois en Nord-Vivarais où les habitants, désormais sous l'autorité delphinale, ne rentrent que très rarement en contact avec le comte. On remarque ainsi que certains des rares habitants ayant prêté hommage au comte par le passé pour des tailles ou encore quelques lopins de terres ne renouvellent pas leur hommage après être passé sous le giron delphinal. C'est notamment le cas de Jaucerand de Saint-Didier où le châtelain ne renouvelle pas son hommage au comte pour sa parerie au château de La Mastre, aujourd'hui appelée Lamastre. Il avait prêté hommage le 4 Janvier 1326⁷³, puis nous n'avons plus retrouvé de trace de renouvellement par la suite. On sent donc que la présence royale est bien plus puissante qu'elle ne l'a été par le passé puisque les habitants du Nord du Vivarais ne se tournent plus vers le comte mais vers le dauphin, bénéficiant du soutien d'un seigneur encore plus puissant que le comte. On assiste donc désormais à un ancrage géographique du comte en Vivarais, et non plus une expansion territoriale comme ce fut le cas avant l'implantation royale.

On comprend donc que la puissance ascensionnelle du comte de Valentinois a été impactée par les bouleversements amenés par le Traité de Romans, mais sans trop affecter son autorité et son influence, faisant du prince un seigneur toujours craint mais moins que le dauphin et le roi de France. Il garde cependant un certain rayonnement qui reste intact malgré le rattachement du Comté au Dauphiné en 1424.

Le comte reste tout de même un seigneur majeur et il va voir sa réputation croître en s'alliant avec le dauphin, que ce dernier nommera en 1356 Lieutenant du Dauphiné, marquant ainsi un témoignage de reconnaissance de la puissance comtale par le dauphin, qui obtient un allié précieux et populaire dans la région.

⁷³ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 4*, page 741

D- Le Vivarais après le Traité de Romans: vers une unité politique?

1- Un système administratif qui ne change pas vraiment malgré les alliances qui se créent

La coalition naissante entre le souverain de France et le comte de Valentinois nous amène à repenser l'ordre politique en Vivarais après que les deux puissances se soient alliées. Ainsi, on peut se demander si cette alliance est fondatrice d'une administration politique totale du Royaume en Vivarais. Alors, assiste-t-on à une unité politique dans le territoire vivarois?

D'emblée, on constate l'existence d'un important paradoxe lorsque l'on se penche sur la question. En effet, après le rattachement du Vivarais au Royaume officialisé en 1308, le roi de France détenait l'intégralité du pouvoir politique sur l'ensemble du territoire, grâce à la mise en place du bailli. Grâce à son étude du système gouvernemental des baillis en Vivarais, Régné a montré une faible autorité de l'officier sur le territoire, les princes éclipsant facilement ses manœuvres politiques. La politique royale paraissait de ce fait peu visible en Vivarais, puisque le pouvoir du bailli y était censé être important, mais son manque d'emprise sur la région ne lui permettait pas de l'implanter convenablement.

Le fait que le bailli soit un personnage étranger à la région y joue pour beaucoup, puisque nous avons constaté une ascension radicale de l'officier du roi avec la nomination d'un notable local, ici Guillaume de Lèdre. Les précédents baillis n'ayant pas une connaissance profonde de la situation du Vivarais, ceux-ci connaissaient donc des difficultés importantes à imposer leur autorité. De plus, au regard de la population vivaroise, les premiers baillis paraissaient peu crédibles vus qu'ils étaient étrangers à leur région, ce que note Jean Régné. Cela se traduit par la délégation de leur charge à des magistrats locaux, qui traduit un manque cruel d'emprise des baillis sur le Vivarais. Avec ces délégations de pouvoir, le bailli n'est donc pas influent en Vivarais avant 1345 et l'arrivée de Guillaume de Lèdre à cette charge.

Cependant, comme on l'a vu le bailli n'était pas totalement effacé sur le territoire, puisqu'il exerçait le pouvoir judiciaire au nom du roi avec brio, mais toujours par l'intermédiaire de magistrats locaux, comme le notaire du Pouzin Hugues Dianos, qui avait prêté un hommage au comte de Valentinois pour plusieurs terres au Pouzin, et qui était l'un des administrateurs, dans les alentours du Pouzin, du pouvoir judiciaire royal.

La présence trop faible du roi sur le Vivarais a permis à de nombreux grands seigneurs comme l'évêque de Viviers et le comte de Valentinois être les personnages les plus influents du territoire alors que le roi était censé l'être lui-même grâce à la présence du bailli.

La nomination d'un bailli local, couplée à une alliance avec le comte de Valentinois a permis au souverain d'affirmer une bonne fois pour toute sa puissance en Vivarais, faisant voir cette impression de la naissance d'une unité politique sur le territoire. Par ce biais, la population vivaroise s'est immédiatement sentie beaucoup plus intégrée au Royaume, ce qui témoigne d'une manoeuvre politique réussie par le roi, puisqu'il devient enfin "maître" du Vivarais. Cela se remarque surtout pendant les pillages orchestrés par les Grandes Compagnies sur la région, lorsque les habitants vivarois et le pouvoir royal font corps contre les mercenaires, en participant à la fortification des villages visés par les pillards⁷⁴, ou encore avec la création de nouvelles routes et de nouveaux ponts facilitant le transport des individus et des marchandises, comme le souligne Régné. Cependant, la situation de la gestion du territoire n'est pas modifiée par l'alliance, ce qui constitue le paradoxe évoqué en début de partie. En effet, les princes conservent leurs droits et devoirs sur la population et le territoire vivarois dépendant déjà de leur administration, et donc leur influence sur ces terres. Le seul véritable changement est la domination désormais franche du roi sur le Vivarais et le Valentinois, englobant tout le système régissant le territoire ardéchois depuis son annexion définitive en 1308.

Jusqu'à cette date de 1345 avec la nomination de Guillaume de Lèdre comme bailli de Vivarais et Valentinois, le roi ne semble pas mesurer l'ampleur de la puissance des princes implantés sur son nouveau territoire. Ce revirement politique montre comment il a réussi à mettre la main définitivement sur la région, aidé par le déclin d'Humbert II de Viennois, pour mettre la pression sur les autres princes comme le comte de Valentinois. Cela lui a permis de montrer sa souveraineté sur des princes qui s'étaient fortement ancrés sur ses terres. Jean Régné montre que ces changements progressifs ont eu pour résultat de faire naître un début de sentiment d'appartenance des vivarois au Royaume de France, sans pour autant être

⁷⁴ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 189 et 190

totalément unifiés sous la bannière royale, les princes restant les seigneurs à qui ils doivent allégeance pour profiter du territoire sur lequel ils vivent.

L'alliance avec le roi de France n'est donc pas préjudiciable au comte, elle semble même bénéfique puisqu'il conserve ses privilèges en terre royale en administrant sa seigneurie vivaroise dans les mêmes conditions qu'avant son ralliement au souverain. Les vivarois restent profondément attachés à leur prince. La population continue donc de vouer une fidélité à leur prince, que ce soit le comte ou bien l'évêque de Viviers. Ils se sentent ainsi toujours plus proches de leur prince que du roi, mais ils comprennent et acceptent mieux l'autorité globale du roi sur le territoire.

Il serait donc trompeur de parler de véritable unification politique du Vivarais après l'implantation plus massive du roi sur le territoire. En effet, même si l'autorité du souverain s'est fortement accrue dans la région, le roi conserve les modalités administratives présentes avant son ancrage politique, ce qui laisse les princes conserver leur pouvoir et leur influence sur le peuple vivarois. Ceux-ci se placent seulement sous l'autorité royale, reconnaissant le souverain comme le propriétaire réel du Vivarais. La situation en Vivarais n'est donc pas totalement remodelée, ainsi, on ne peut que parler d'une unification partielle ou relative du Vivarais après 1349. De plus, l'autorité royale en Vivarais reste la même qu'auparavant, seulement le bailli s'affirme comme le détenteur de la plus haute autorité sur les terres et la population vivaroise, les princes restant à la place de vassaux du roi. On assiste donc à une situation plus lisible de l'administration vivaroise mais il serait trop présomptueux de dire qu'il y a une réelle unité entre le souverain, les princes et la population.

Il est cependant important de montrer que la province vivaroise s'implique de plus en plus auprès du Royaume de France après cette unification relative. En effet, le roi est impliqué depuis 1337 dans une guerre sans merci avec le Royaume d'Angleterre, celle que l'on nomme plus tard la Guerre de Cent Ans. Le Vivarais va se retrouver impliqué dans cette lutte, à une petite échelle, puisqu'elle n'est pas le théâtre d'affrontements directs entre les deux royaumes, mais le territoire est soumis à plusieurs types de conflits en marge de la guerre, ce qui va permettre de lier un peu plus le roi aux princes et à la population.

2- L'emprise du roi de France sur le Vivarais et son alliance avec le prince

En effet, l'après 1349 se caractérise par un renforcement du rapprochement entre le Royaume de France et le Comté de Valentinois, et tout d'abord avec le Dauphiné. La pression territoriale exercée par le Royaume depuis le Traité de Romans prend peu à peu raison de la volonté d'indépendance du comte de Valentinois. Ce dernier se retrouve de plus en plus obligé de collaborer avec le souverain et le dauphin, afin de pouvoir bénéficier de ses privilèges et avantages territoriaux sur leurs terres, comme en Vivarais par exemple.

Cette collaboration progressive se reflète d'abord par un accord majeur de confiance entre le comte et le dauphin de Viennois Charles, futur Charles V, relaté dans le Regeste. En effet, peu après la prise de fonction de la charge du dauphin Charles, on observe dans le Regeste un hommage prêté par le comte Aymar VI de Poitiers le 16 Juillet 1349 à Lyon⁷⁵. Il existait en amont de cet acte plusieurs hommages prêtés entre le comte et l'ancien dauphin Humbert II pour des possessions valentinoises en Dauphiné et vice-versa. Cependant, cet hommage du 16 Juillet 1349 est le premier prêté par le comte au nouveau dauphin, dépendant désormais de la couronne de France. Cela marque donc une reconnaissance de la part du comte de la souveraineté royale en Dauphiné, raison pour laquelle il prêle cet hommage. Cet acte pose les prémices d'une entente de plus en plus cordiale à venir entre les deux princes.

Après cet acte, on constate que le lien entre ces deux princes devient de plus en plus étroit, le Comté s'avançant un peu plus vers une dépendance au Dauphiné avec la nomination au poste de Lieutenant du Dauphiné du comte de Valentinois. Par ce geste, le comte offre son épée au Dauphiné et donc à la couronne de France ce qui confirme un rapprochement entre les deux territoires. L'influence delphinale sur le comté est de plus en plus forte entraînant l'annexion définitive de celui-ci en 1424. Le comte de Valentinois ne pâtit pas de cette annexion puisqu'il conserve tous ses privilèges féodaux sur le Valentinois, tout en se plaçant sous l'autorité du dauphin, reconnaissant ainsi ce dernier comme son suzerain⁷⁶.

A partir de là le statut hiérarchique du comte change puisqu'il n'est désormais plus un concurrent du dauphin. Il accepte donc de se placer en dessous du dauphin sans pour autant être écrasé par ce dernier, ce qui soulève le paradoxe du système féodal évoqué un peu plus tôt. En effet, le comte jouit toujours de de son influence seigneuriale sur ses terres, et

⁷⁵ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 6, page 787

⁷⁶ Action thématique programmée en archéologie métropolitaine : "inventaire des fortifications de terre" (groupe Rhône-Alpes), Château de Terre : de la motte à la maison-forte - histoire et archéologie médiévales dans la région Rhône-Alpes, juin 1987-décembre 1988, p. 55

notamment en Vivarais où il conserve sa popularité, alors qu'il est désormais dépendant du Dauphiné et du Royaume de France. Son statut de prince ne change pas, mais il n'est désormais plus aussi indépendant avec ce passage vers le Royaume de France. Précédemment rattaché au Saint Empire romain germanique, le Comté de Valentinois et Diois possédait un statut privilégié avec beaucoup de libertés, ce qui n'est plus vraiment le cas avec son annexion au Royaume, où il est plus dépendant du pouvoir royal. Le prince reste tout de même un seigneur influent, conservant ses droits acquis bien avant son rattachement, et ce notamment sur le territoire vivarois. Il est maintenant important de montrer comment ce rattachement s'exprime du point de vue de la population.

En effet, la population devait auparavant traiter avec deux entités distinctes, alors que désormais ces deux puissances ne font plus qu'une. Le système féodal ne change pas sur le Moyen-Vivarais avec un comte toujours aussi dominateur sur les châtelains, les notables et la population vivaroise. Ce rapprochement est donc globalement bien perçu par les vivarois qui voient cette cohabitation entre la royauté et le prince comme un moyen de comprendre plus clairement la gestion administrative du territoire vivarois.

Après avoir présenté les différents jeux d'influences entre les princes et la monarchie au XIV^e siècle, nous allons maintenant nous intéresser aux habitants du Vivarais, qu'ils soient châtelains, notables ou paysans, afin de compléter notre présentation du Vivarais pendant cette période, ainsi que de voir leur place au sein de ces jeux d'influences sur le territoire.

III- Seigneurs, notables et paysans, de l'ordre féodal à la négociation

A- Des nobles et seigneurs locaux qui souhaitent accroître leur influence en Vivarais

1- Des familles de notables en quête de plus de pouvoir en Vivarais

Le début du XIV^e siècle est marqué par l'acquisition complète du Vivarais par le roi de France en 1308, sème le trouble dans la région puisqu'elle doit se soumettre à un nouveau régime politique, celui du bailli d'épée, ainsi qu'à plusieurs princes et seigneurs notables, comme l'évêque de Viviers ou encore le comte de Valentinois. Cela entrave donc les desseins de certaines grandes familles vivaroises d'obtenir plus de pouvoir et de terres, au vu de la fermeté imposée par le roi de France sur ses nouveaux territoires, ainsi que par l'ascension du comte de Valentinois qui assoit sa puissance en Moyen-Vivarais. Leur pouvoir s'étendait uniquement à leurs propriétés, ce qui correspondait principalement au village dans lequel ils étaient en place. Leur moyen de gouverner était donc calé sur un système féodal classique, même s'il était différent de celui que l'on a vu dans le Regeste, avec les hommages au comte.

Ces seigneurs locaux, qui possédaient le titre de châtelain ou de baron, percevaient une partie des récoltes ou des revenus des habitants, en échange de protection en cas d'attaque du village, ainsi que de laisser les habitants jouir de leurs terres. Cette situation pousse donc la majeure partie des notables vivarois à se placer sous l'autorité du prince présent dans leur région.

C'est notamment le cas de Guillaume de Tournon, seigneur du village de Tournon et donc au coeur des terres du comte, qui prête hommage à ce dernier pour sa parerie au

Châteauneuf-de-Vernoux le 8 Janvier 1336/77⁷⁷, situé à plus de 30 kilomètres de sa seigneurie directe, c'est à dire Tournon sur Rhône et ses alentours. Cela veut dire que le territoire du seigneur de Tournon était vaste, et donc qu'il était un châtelain local de grande envergure⁷⁸. On remarque donc ici que l'on voit un noble local qui se place sous l'autorité comtale, ayant donc simplement une autorité sur son village, et devant impôts et revenus au comte. Étant proche géographiquement du comte, d'environ 20 kilomètres, le seigneur de Tournon se retrouve donc au coeur de l'espace administré par le prince valentinois, ce qui explique en partie son allégeance au prince, avec la puissance militaire et politique de ce dernier. Cependant, cet acte nous apprend autre chose sur la seigneurie de Guillaume de Tournon. En effet, celui-ci possède une parerie à Vernoux en Vivarais, c'est à dire hors de sa seigneurie directe. Cette information traduit tout de même une certaine influence du seigneur de Tournon sur le Moyen-Vivarais. Place forte en Moyen-Vivarais, Tournon est un des villages les plus importants en termes de taille pendant la période médiévale, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. Guillaume de Tournon possède donc un certain pouvoir en Vivarais même si celui-ci ne lui permet pas de s'opposer à la puissance dominante d'un prince. Grâce à cet acte, on apprend donc que Guillaume de Tournon a plusieurs possessions en Vivarais. Il possède notamment des terres à Durfort, au coeur de la vallée de l'Eyrieux, soit à plus de 40 kilomètres de sa seigneurie directe, terres qui sont mentionnées dans l'acte d'hommage du châtelain au comte. Cela témoigne donc d'une influence relative de ce seigneur local sur la région, montrant qu'il joue un rôle d'envergure en Vivarais. Ainsi, on peut se poser la question suivante: le cas de Guillaume de Tournon est-il un cas isolé où retrouve-t-on la trace d'autres seigneurs ayant une influence dans plusieurs villages vivarois ?

D'après une étude approfondie du Regeste, on peut affirmer que le cas de Guillaume de Tournon n'est pas un cas isolé en Vivarais. En effet, on retrouve dans les hommages prêtés au comte de Valentinois, plusieurs seigneurs locaux ayant parfois des possessions au-delà des frontières de leur seigneurie. On peut prendre le cas du châtelain de Beauchastel et Redortier, Jean, que l'on a vu plus haut, qui prête un hommage simple au comte le 10 Septembre 1335 et qui possède quelques terres près de Saint Alban, qui se situe à une quinzaine de kilomètres de sa seigneurie. On peut également prendre l'exemple de nobles comme Etienne Testeur⁷⁹, de Barre, seigneur de Cheyluc, et de son frère Artaud⁸⁰, qui prêtent hommage au comte pour le château de Cheyluc et différentes terres à Barre, le 8 Janvier 1339/40.

⁷⁷ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 4*, page 751

⁷⁸ Voir carte 6 en annexe

⁷⁹ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 787

⁸⁰ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 787

Ainsi, on constate qu'une majorité de seigneurs et nobles locaux possèdent des terres hors de leur juridiction, qui se situent parfois très loin de leur seigneurie. On peut ainsi prendre l'exemple d'Amédée Berlion, noble habitant le village de Chabrillan, qui ne se situe pas en Vivarais mais dans les terres du comte, en Valentinois. Ce noble prête hommage au comte pour ses possessions en Vivarais, à Saint Alban, Le Pouzin, Barre, et le petit village de Tournon près de Privas (homonyme de Tournon-sur-Rhône), le 11 Avril 1328⁸¹. On remarque ici que de nombreuses familles de notables sont installées en Vivarais, alors qu'elles ne sont pas forcément originaires de la région. Dans le cas d'Amédée Berlion, ce noble valentinois possède plusieurs terres en Vivarais, ce qui fait de lui un propriétaire terrien d'importance, puisqu'il est implanté en Valentinois, ainsi que sur une partie du Moyen-Vivarais, dans l'axe reliant Le Pouzin à Privas. Cela montre une influence terrienne forte de la part de certains nobles puisqu'ils peuvent dans le cas d'Amédée Berlion, s'implanter et influencer dans plusieurs territoires, ici en Vivarais pour un noble issu du valentinois. Il montre ainsi que l'influence nobiliaire existe en Vivarais.

Nous pouvons prendre également l'exemple de Guigues de Bavas, seigneur de la localité du même nom, qui rend hommage au comte pour ses possessions aux châteaux de Chalencon, Saint-Alban et Durfort, ainsi que pour des terres à Durfort et Saint-Alban, le 13 Avril 1328⁸². On remarque par l'intermédiaire de cet hommage de Guigues de Bavas que certains seigneurs locaux étaient implantés dans de nombreuses localités vivaroises, par l'intermédiaire de possessions terriennes, par exemple ici aux alentours de châteaux d'autres villages. Sa présence dans ces différentes localités témoigne également du rôle important joué par les nobles vivarois dans la hiérarchie féodale régionale.

Nous pouvons également prendre exemple dans le diocèse de Viviers avec les seigneuries de la famille de Vogüé⁸³ qui vouent une fidélité sans faille à l'évêque sur plusieurs générations comme le montre Marc Gauer, et qui possèdent des terres à Largentière et à Vogüé⁸⁴. C'est également le cas de l'abbé de Mazan qui se retrouve à la tête d'une seigneurie à Saint Andéol de Berg⁸⁵, également au sein du diocèse de Viviers⁸⁶.

⁸¹ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 4*, page 829

⁸² Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 4*, page 833

⁸³ Voir carte 2 en annexe

⁸⁴ Marc Gauer, *Histoire et généalogie de la famille Vogüé et ses alliances*, collection Cahiers ardéchois, 2014, pages 5 à 9

⁸⁵ Voir carte 2 en annexe

⁸⁶ Marius Ribon, *Saint-Andéol de Berg- Notice historique*, éditions Habauzit, Aubenas, 1938

On comprend donc que ces seigneurs et nobles locaux sont relativement bien implantés en Vivarais, puisqu'ils possèdent, en plus de leur territoire juridictionnel, plusieurs terres çà et là en Vivarais, ce qui témoigne d'une influence relative au sein du territoire. Relative car les princes restent dominateurs sur le Vivarais, en tenant ces seigneurs et nobles locaux sous leur contrôle. Le pouvoir de ces familles de notables est donc à considérer, mais avec une moindre mesure contrairement à celui des princes, qui se situent hiérarchiquement au-dessus de ces familles. Cependant, celles-ci ne sont pas à négliger, puisqu'elles détiennent une autorité franche sur leurs terres, tout en rendant compte à leur prince auquel ils ont prêté hommage. Ce qui nous intéresse maintenant c'est de savoir par quel moyen ces familles parviennent à augmenter leur influence au sein du Vivarais, en ayant plusieurs possessions dans la région.

Pour répondre à cette interrogation, nous avons trouvé les modalités qui nous permettent de comprendre cette extension nobiliaire en Vivarais. Tout d'abord, nous pouvons aborder le thème de l'héritage des terres. En effet, certains seigneurs et nobles locaux acquièrent de nouvelles terres en bénéficiant d'un legs, effectué par un autre seigneur décédé. Par exemple, si le seigneur décédé n'a pas de descendance, ses terres reviennent à d'autres seigneurs si celui-ci leur lègue ses terres. Les bénéficiaires de ces nouvelles terres sont généralement issus de la famille éloignée du seigneur décédé, ou alors se sont des seigneurs amis ou alliés du défunt. On comprend de ce fait comment certains seigneurs peuvent se retrouver avec plusieurs terres à plusieurs dizaines de kilomètres de leur seigneurie. Par héritage, certains seigneurs se retrouvent donc propriétaires de plusieurs terres un peu partout en Vivarais.

On peut ainsi prendre l'exemple du noble Garin de Fourchade, qui hérite de terres à Chambarlhac de la part du seigneur Guichard de Clérier, alors récemment décédé sans descendance, en 1335. Garin de Fourchade prête hommage au comte pour les terres héritées de Guichard de Clérier le 25 Août 1336⁸⁷. Il hérite également de plusieurs cens, tailles et hommes d'armes de la part du seigneur défunt. On comprend dès lors que les terres ne sont pas les seules acquisitions faites par les nobles et seigneurs. Ainsi, ils peuvent également récupérer les droits du défunt sur ces terres, ce qui leur permet, dans le cas de Garin de Fourchade, de jouir de plus de revenus en plus des terres. Cela est donc l'une des deux principales raisons expliquant la possession de terres et de droits de nobles au-delà de leurs frontières seigneuriales.

⁸⁷ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 5, page 473

L'autre raison est le mariage, qui permet une alliance entre deux seigneuries ainsi qu'à la descendance de bénéficier d'un territoire plus vaste à administrer. Cela permet dans un premier temps à deux seigneuries de s'allier, puis donc dans un deuxième temps de s'agrandir, par fusion des deux seigneuries. Le territoire administré par le descendant est donc beaucoup plus vaste et lui permet ainsi d'avoir une influence bien plus grande sur la région. L'un des mariages les plus notables en Vivarais est celui d'Aymar de Roussillon, seigneur d'Annonay, avec Jeanne de Forez, fille du comte de Forez, Jean, le 8 Mai 1318⁸⁸. Ces deux raisons expliquant cette abondance de terres " hors seigneurie" sont une preuve d'une autorité relative de ces familles nobiliaires sur la région sans toutefois bouleverser l'ordre établi, les princes conservant la plus haute autorité sur le territoire vivarois.

De plus, nous pouvons nous interroger sur la réussite et sur un véritable gain d'influence de la part de ces familles en Vivarais. Ces nobles tiennent-ils un véritable rôle au sein du jeu d'influences mené par les princes où sont-ils seulement spectateurs de cette lutte pour l'autorité en terre vivaroise?

2- Des difficultés à gagner en prestance dans la région

Les seigneurs et nobles locaux se cantonnent donc à leur rôle au sein de leur village et subissent ainsi la loi du plus fort, c'est à dire, la loi féodale, qui favorise les princes. Ainsi, il est très difficile pour ces notables d'acquérir plus d'indépendance dans le territoire vivarois, puisqu'il est sous le contrôle d'entités bien plus puissantes que la leur. La hiérarchie féodale est donc respectée en Vivarais, où les notables de village oeuvrent pour le compte du prince dominant sur leur terre. Ces vassaux imposent leur autorité sur les habitants vivarois afin de garantir leur engagement envers leur prince, les situant ainsi à la seconde place de la hiérarchie féodale régionale. Leur but est donc de servir leur seigneur en obtenant de bonnes récoltes, et donc de bons revenus afin d'apporter leur contribution au trésor du prince, en échange des bonnes faveurs de ce dernier. Ils tiennent à jouer ce rôle de la meilleure façon possible afin de pouvoir bénéficier des libertés accordées par le prince, notamment celle de jouir d'une part des revenus au sein de leur juridiction. Le système féodal en lui-même ne permet donc pas à ces notables d'accéder à leur désir d'expansion et d'indépendance territoriale, puisque la présence de princes sur ces terres les oblige à se soumettre à leur loi. Il est donc fort improbable que l'on assiste à l'émancipation d'un seigneur local, sauf si celui-

⁸⁸ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Tome 4, page 323

ci se marie avec un membre d'une famille princière. En tout cas, durant la période qui nous concerne, nous n'assistons pas en Vivarais à une ascension de ce type de la part d'un seigneur local.

Cependant, même si ces notables ne peuvent prendre leur indépendance vis-à-vis des princes, leur soumission totale est à relativiser car ceux-ci profitent de leur alliance avec le prince pour préserver leur puissance locale. En effet, comme on l'a vu précédemment, ceux-ci peuvent gagner de nouvelles terres par héritage ou par mariage. Cela les rend de ce fait plus puissants au regard de la population vivaroise ainsi qu'auprès de notables locaux voisins et rivaux. Ils sont de ce fait craints par ces derniers qui se sentent menacés par un rival qui gagne en puissance. Des tensions peuvent ainsi apparaître, allant parfois jusqu'à de petites guerres locales, où le seigneur vaincu se "soumet" sur le plan vassalique au vainqueur. On constate donc qu'il existe tout de même un certain type d'ascension pour les seigneurs. Ceux-ci peuvent s'affirmer par la prise de territoires, au point d'éliminer plusieurs rivaux. C'est notamment le cas de Guillaume de Tournon que nous avons vu un peu plus tôt dans ce texte. En effet, à l'aide d'un héritage, il a acquis plusieurs terres, notamment vers Durfort, peu avant la date de son hommage au comte, ce qui n'a pas plu à la gentry locale, et notamment au châtelain Guigues de Bavas, lui aussi implanté à Durfort. On n'a cependant pas retrouvé d'acte montrant un hommage de Guigues de Bavas à Guillaume de Tournon mais il est fort probable que Guigues n'ait pas empêché le seigneur tournonnais de profiter de son héritage. Guillaume de Tournon fut l'un des seigneurs locaux les plus puissants en Vivarais, si bien qu'il était parfois convié à des réunions avec le comte de Valentinois, qui s'appuyait sur le seigneur pour conserver et étendre son influence sur les terres vivaroises. On note la présence d'un arbitrage du châtelain de Tournon lors d'un traité passé entre le comte et le seigneur Arnaud de Rochefort, le 8 juillet 1334⁸⁹. Ces différentes informations sur les relations entre Guillaume de Tournon, les autres châtelains et le prince nous montrent l'existence d'une hiérarchie seigneuriale en Vivarais, ou les seigneurs de Tournon ou encore Annonay avec la famille des Roussillon, prédominant en l'absence d'un prince ayant une seigneurie directe en Haut-Vivarais. Ainsi, le Regeste montre que de nombreux châtelains ayant prêté hommage au comte ont collaboré avec le prince pour assurer une autorité foncière de ce dernier qui ne mettrait pas en danger la seigneurie et la population, ce qui fut notamment le cas de Guillaume de Tournon. Par cet exemple, on peut donc en déduire qu'il existe des ascensions seigneuriales en Vivarais, en prenant le dessus sur d'autres seigneurs, confortant leur statut hiérarchique dans la région. Tout comme le cas de la famille de Tournon, les Roussillon en Haut-Vivarais s'installent en haut de la hiérarchie des châtelains locaux grâce à leur dévouement envers le Dauphin.

On peut donc en conclure qu'il était possible pour un seigneur local ou une famille de nobles de jouer un rôle majeur dans la gouvernance vivaroise. En effet, ceux-ci sont

⁸⁹ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois, Tome 5*, page 311

irréremédiablement bloqués par leur statut hiérarchique, car ils dépendent de l'autorité princière qui les domine et qui les empêche de s'étendre à leur guise. Cependant, ils sont incontestablement dominateurs sur leur village et peuvent s'étendre en dominant des rivaux ou des seigneurs plus "faibles qu'eux". L'ascension des notables locaux et donc limitée et ne les satisfait probablement pas pleinement mais elle est réelle à l'échelle vivaroise. Ces derniers jouent donc un rôle notable sur la politique régionale sans toutefois pouvoir concurrencer le jeu d'influence princier en Vivarais. Une hiérarchie féodale s'installe donc en Vivarais, avec des seigneurs plus influents que d'autres, démontrant une relative autorité sur leur région. Cette ascension féodale est possible grâce à leur dévotion aux différents princes. La famille de Tournon étant apparentée à la famille du comte de Valentinois, celle-ci bénéficie de l'appui comtal et peut donc s'imposer face à de plus faibles châtelains. Même chose en Haut-Vivarais avec la famille de Roussillon, grande alliée du dauphin, qui peut ainsi dominer la hiérarchie des châtelains en Haut-Vivarais.

3- La fidélité de grandes familles vivaraises envers leur prince, l'exemple dans le diocèse de Viviers

L'emprise de l'Eglise sur le Bas-Vivarais ne laisse qu'aux châtelains et nobles locaux que peu de pouvoir, ceux-ci se contentant d'administrer leur village tout en rendant des comptes à l'évêque, bien trop puissant pour qu'ils puissent obtenir plus de pouvoir sur les terres faisant partie du diocèse. Cependant, ces familles de notables collaborent bien avec le pouvoir épiscopal puisque l'on trouve plusieurs notables qui sont fortement liés au pouvoir de l'évêque.

C'est notamment le cas de la famille de Vogüé, qui est souvent présente dans les affaires épiscopales. En effet, tout au long du Moyen-Âge, on retrouve des membres de la famille ayant été en contact avec le pouvoir vivarois. C'est notamment le cas d'un certain Guillaume de Vogüé, qui fut chanoine de Viviers en 1137, ainsi qu'Arnaud de Vogüé qui occupa la charge d'évêque de Viviers de 1246 à 1255. Par ailleurs, on note plusieurs hommages provenant de différents membres de la famille de Vogüé se reconnaissant comme vassaux de l'évêque. Ainsi, en 1207, le 25 février, quatre membres de la famille de Vogüé, Raymond de Vogüé, chevalier, Pons de Vogüé, damoiseau, Dalmase et Pierre de Vogüé prêtent hommage à

l'évêque de Viviers pour leurs forts et châteaux qu'ils possèdent en le village de Vogüé⁹⁰. Par cet hommage, la famille de Vogüé, l'une des plus grandes familles nobles du Vivarais, se place sous la coupe de l'évêque, témoignant de son emprise sur les plus grands dignitaires vivarois, et donc de son influence quasiment intégrale sur le bas Vivarais. On retrouve un second hommage de Raymond à l'évêque en 1221 pour ses possessions à Largentière ainsi qu'à Vogüé, témoignant de sa fidélité à l'évêque comme seigneur⁹¹. On retrouve d'autres hommages des Vogüé à l'évêque pour les mêmes motifs le 24 octobre 1256, ainsi que le 9 juillet 1333, pour la période qui nous concerne, où Raymond IV de Vogüé prête un hommage lige à l'évêque pour toutes ses possessions qu'il détenait de ses ancêtres. On constate donc que les Vogüé vouent une fidélité totale à l'évêque sur plusieurs générations, reconnaissant l'évêque comme leur suzerain⁹².

Le cas des Vogüé n'est lui aussi pas un cas isolé. On retrouve d'autres familles de notables provenant du Bas-Vivarais qui se placent sous l'autorité de l'évêque, comme la famille du baron de La Gorce, aujourd'hui Lagorce, qui prête hommage à l'évêque jusqu'à sa disparition vers 1400. La baronnie de La Gorce, située dans les terres du diocèse, s'est donc elle aussi placée sous le giron de l'évêque, devenant ainsi vassale de ce dernier. Malheureusement nous n'avons pas trouvé de date précise relatant d'un hommage entre le baron et l'évêque mais nous pouvons tout de même affirmer un lien vassalique entre les deux, le baron reconnaissant l'autorité de l'évêque.

On retrouve également mention de la famille du comte de Valentinois, qui, jusqu'en 1383, tient le fief de Boulogne, en terre du diocèse de Viviers. Le prince valentinois exerce sur ce territoire le pouvoir foncier tandis que l'évêque se charge de l'exercice religieux, faisant de Boulogne une co-seigneurie. L'évêque tient donc quand même une influence de grande importance, en partageant le pouvoir avec un prince de robe, sur un petit pan de son territoire.

La présence de plusieurs grandes familles de notables se plaçant sous l'autorité de l'évêque justifie donc son emprise seigneuriale sur le territoire correspondant à son diocèse. Grâce à cet appui, l'évêque peut être considéré comme le prince possédant le plus de terres en Vivarais, le diocèse de Viviers étant uniquement situé en Vivarais, alors que les diocèses de Valence et de Vienne ne possèdent qu'une petite emprise territoriale sur la région. De ce fait,

⁹⁰ Marc Gauer, *Histoire et généalogie de la famille Vogüé et ses alliances*, collection Cahiers ardéchois, 2014, page 5

⁹¹ Marc Gauer, *Histoire et généalogie de la famille Vogüé et ses alliances*, collection Cahiers ardéchois, 2014, page 7

⁹² Marc Gauer, *Histoire et généalogie de la famille Vogüé et ses alliances*, collection Cahiers ardéchois, 2014, page 9

on peut considérer l'évêque comme le seigneur le plus influent en Vivarais au début du XIVe siècle.

Ainsi, on comprend donc que les ascensions de châtelains locaux étaient relativement faibles au vu de la puissance des princes. Les expansions de châtelains, si elles existaient, étaient relativement locales, en s'appropriant la seigneurie d'un châtelain plus faible. Cependant, ceux-ci préfèrent se placer sous la coupe de leur prince, comme on l'a vu pour la famille de Vogüé qui reste fidèle à l'évêque, ou celle des Tournon au comte, afin de bénéficier de leur statut de seigneur sans pour autant menacer le pouvoir princier.

Ainsi, après avoir étudié la situation des châtelains et des notables vivarois, nous allons maintenant nous intéresser au cas de la population, c'est à dire des gouvernés, qui jouent eux aussi, à leur manière, un rôle prépondérant en Vivarais.

B-Le peuple vivarois

1- Une population pauvre

La population vivaroise est au coeur des enjeux qui touchent le Vivarais, puisqu'ils sont directement concernés par les changements administratifs survenus lors du passage de la terre vivaroise au Royaume de France, en étant les nouveaux administrés par l'autorité du roi et du bailli. Il nous est donc apparu nécessaire de faire un point sur les caractéristiques de la population vivaroise du XIVe siècle.

Grâce à l'étude de certains ouvrages comme ceux de Jacques Rossiaud, du Regeste dauphinois et de celui de Régné, nous pouvons faire un tableau de la situation de l'espace et de la population vivaroise. Ce que l'on peut déjà affirmer, c'est que la population vivaroise était très pauvre et vivait principalement du terrain qu'ils entretenaient. C'est donc une population agricole, qui subsiste grâce à l'entretien et le travail des champs principalement. Cette population devait, comme dans tout système féodal, payer un impôt à ses seigneurs, et ceux-ci payaient souvent avec le fruit de leurs récoltes, si ceux-ci ne pouvaient pas payer en argent. On trouve dans le Regeste quelques exemples de ces paiements en récoltes, comme celui d'Hugues Lamulhe, du Pouzin, qui paie le comte de Valentinois en blé lors de son hommage le 11 Avril 1328⁹³. C'est également le cas de Jean de Bosc, prêtre, qui paie le comte en vin et en froment afin de profiter du territoire qu'il lui cède, lors de son hommage le 13 Avril 1328⁹⁴. Ces types de paiement témoignent donc d'une population vivaroise pauvre, qui paie ses seigneurs grâce à une partie de leurs récoltes, ce qui montre qu'ils ne peuvent payer l'impôt en argent.

La majeure partie de la population vivaroise vit d'une agriculture céréalière comme le blé, qui était la denrée alimentaire principale au Moyen-Âge. Le Vivarais étant un territoire alliant montagnes, plaines et nombreuses rivières, il réunit toutes les conditions nécessaires à la culture des champs.

⁹³ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois, Tome 4*, page 831

⁹⁴ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois, Tome 4*, page 833

Cependant, l'agriculture ne représentait pas la totalité de l'activité de la population vivaroise, même si elle était la principale source de revenus. En effet, les vivarois ont compris les enjeux économiques amenés par le Rhône et ont su en tirer parti⁹⁵. En effet, de nombreux péages sont installés le long du fleuve et notamment en Vivarais. L'un des principaux péages était celui de Baix, qui dépendait de la seigneurie valentinoise en Vivarais. On retrouve dans le Regeste la trace d'un hommage d'un péagiste de Baix, Pons Bayle, pour une partie du sel qu'il a récolté lors du passage des bateaux sur son péage, le 13 Avril 1328⁹⁶. Cet hommage montre que les vivarois ont su tirer parti de leur situation géographique, en s'impliquant dans l'économie fluviale, ce qui diversifie l'activité économique vivaroise. Ainsi, les vivarois ne sont pas seulement des paysans, mais aussi des personnes créatrices de ressources économiques.

Par ailleurs, le péage de Baix était un point de passage important puisque l'on retrouve dans le Regeste un acte liant le roi de France Philippe VI à la famille du comte de Valentinois en mai 1329. Dans cet acte, le roi rend valable la cession de plusieurs châteaux et terres ainsi que le péage de Baix de la part du comte Aymar de Poitiers, à son cousin Guichard⁹⁷. L'intervention du roi dans cette cession témoigne de l'importance du péage de Baix, qui vient d'être récemment acquis par le roi en même temps que le Vivarais.

L'exemple du port de Baix montre que bien que pauvre, la population valentinoise est bien impliquée dans l'économie du Royaume de France, comme le montre le cas de Pons Bayle.

Ainsi, dans son ouvrage, Rossiaud montre qu'une bonne partie des villages bordant le fleuve sont impliqués dans l'activité de celui-ci. Il montre par exemple qu'à Tournon sur Rhône, au XVe siècle, près de 9% des villageois étaient ribayriers, c'est à dire des navigateurs transportant des marchandises sur le Rhône⁹⁸. Cela montre l'implication vivaroise dans l'économie locale mais aussi internationale puisque ces marchandises pouvaient aller au Royaume de France comme à l'Empire, qui est implanté au nord du fleuve.

⁹⁵ Voir carte 5 en annexe

⁹⁶ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois, Tome 4*, page 833

⁹⁷ Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois, Tome 4*, page 911

⁹⁸ Jacques Rossiaud, *Le Rhône au Moyen-Âge*, Aubier, Paris, 2007, page 229

A l'image des points fluviaux importants que représentaient Baix et Tournon, Rossiaud met en exergue plusieurs autres villages fortement impliqués dans l'activité autour du Rhône, comme celui de Serrières, où un quartier entier était dédié à l'activité fluviale⁹⁹. La part de la population vivaroise impliquée dans l'activité rhodanienne était donc forte, ce qui a permis au Vivarais de s'intégrer petit à petit au Royaume de France, en participant à la création de richesses. On note au fur et à mesure un ancrage fort des vivarois dans le domaine de la batellerie et du travail autour du Rhône en général. Cet ancrage se matérialise par l'existence d'une confrérie territoriale rhodanienne à Tournon depuis le XIIe siècle et qui ne cesse de prendre de l'importance au cours du Moyen-Âge¹⁰⁰. Pour Rossiaud, l'existence de ces confréries rhodaniennes sont le témoignage de l'existence d'une véritable société autour du fleuve, incluant ainsi les vivarois travaillant en rapport avec le Rhône. Ainsi, le territoire vivarois tire les avantages de sa situation géographique, puisqu'avec la proximité du Rhône, il s'intègre tout d'abord au Royaume de France, puis, se développe économiquement grâce aux ressources apportées par le travail fluvial.

Ainsi, l'activité vivaroise autour du Rhône fut l'un des facteurs ayant facilité l'intégration du territoire au Royaume de France, en s'impliquant sur le transport des marchandises sur le fleuve. L'apport de l'économie rhodanienne est un atout majeur pour la société vivaroise qui met en valeur les spécificités de son territoire, et diversifiant de ce fait son activité. Grâce à cela, nous pouvons affirmer que la population vivaroise n'est pas simplement paysanne, même si ce secteur économique reste le plus important.

Après avoir mis en avant les principales sources de la situation économique et sociale, nous allons maintenant montrer le lien entre la population et les châtelains locaux, qui est tantôt bonne, tantôt conflictuelle.

⁹⁹ Jacques Rossiaud, *Le Rhône au Moyen-Âge*, Aubier, Paris, 2007, page 234

¹⁰⁰ Jacques Rossiaud, *Le Rhône au Moyen-Âge*, Aubier, Paris, 2007, page 247

2- Le rapport entre vivarois et seigneurs locaux

En effet, outre le pouvoir des princes, la population vivaroise était surtout amenée à traiter avec les châtelains qui dirigeaient leur village. Ces châtelains administraient le village et leur population, ces derniers payant impôts en échange de protection, ce qui fait l'essence même du système féodal. Ainsi, il est important de cerner la relation entre ces seigneurs locaux et la population, afin de mieux comprendre encore le fonctionnement de la hiérarchie féodale vivaroise.

Ainsi, la hiérarchie féodale entre la population vivaroise et les châtelains est globalement respectée, comme le montrent les différents actes du Regeste. Les villageois reconnaissent et acceptent sans difficultés la suzeraineté de leur châtelain, propriétaire de la terre qu'ils occupent. Par ailleurs, il est important de noter que les vivarois ne font pas de différence dans leur dévotion aux châtelains et aux princes, même s'ils distinguent ces différents seigneurs. Ils se soumettent de la même manière aux châtelains et aux princes, et se comportent pareillement envers leurs différents suzerains. Ils reconnaissent donc la puissance locale et princière de la même façon, tout en comprenant que le pouvoir du prince est le plus fort.

Cependant, la situation féodale vivaroise n'était pas parfaite puisque l'on a trace de plusieurs révoltes paysannes contre des seigneurs locaux. L'une des plus importantes révoltes est celle qui frappe en 1280 le village de Berg, qui entraîne 4 ans plus tard le bailliage royal du village. Les paysans se sont révoltés contre le seigneur local, l'abbé de Mazan¹⁰¹, qui, selon eux, les privait des sources d'eau et nuisait au bon fonctionnement de l'agriculture locale. Pour Marius Ribon, pharmacien de Villeneuve-de-Berg ayant réalisé une Histoire de la ville en 1938, cette création de la bastide est le résultat de plusieurs facteurs. Tout d'abord, en 1280, le prieuré de la région de Berg, détenu par l'abbé cistercien de Mazan, est touché par de nombreuses révoltes de la part des villageois pour l'usage des pâturages et des sources entraînant l'assassinat d'un moine et le pillage du prieuré. On retrouve la trace de cette révolte dans l'ouvrage de Marius Ribon¹⁰². Régné parle lui aussi de cette fameuse révolte contre l'abbé de Mazan de façon plus détaillée. En effet, dans son ouvrage, il raconte comment les moines en ont appelé à l'association avec le roi de France afin d'être protégés du soulèvement populaire¹⁰³. Ainsi, la volonté des moines fut exaucée, puisque le roi désirait plus que tout avoir une seigneurie directe en Vivarais. Dans l'accord de paréage signé entre le

¹⁰¹ Voir carte 2 en annexe

¹⁰² Marius Ribon, *Saint-Andéol de Berg- Notice historique*, éditions Habauzit, Aubenas, 1938

¹⁰³ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 105 et 106

roi et l'abbé de Mazan, le roi se chargeait de la protection de la co-seigneurie, tandis que l'abbé conservait ses droits de levée d'impôt qu'il détenait déjà. Régné souligne que la création de cette bastide allait dans l'intérêt des deux signataires, le roi acquérant une seigneurie directe en Vivarais et l'abbé étant désormais protégé par le roi de possibles nouveaux soulèvements populaires¹⁰⁴. Il souligne enfin comment la création de Villeneuve de Berg a attiré les populations locales à venir s'y installer au vu des avantages créés par l'implantation royale, comme la protection totale¹⁰⁵ et l'exemption de certaines taxes¹⁰⁶. Cette révolte a donc permis un ancrage du roi en Vivarais, ce qui a permis au peuple d'arrêter cette révolte contre l'abbaye, plus par les avantages qu'ils tirent de cette nouvelle co-seigneurie que par la crainte d'être réprimés par l'armée royale.

Cet exemple représente la principale source des tensions qui ont pu naître entre villageois et châtelains, à savoir le manque de moyens pour survivre. Les habitants se soulèvent généralement pour dénoncer des abus de la part de leur seigneur, ce qui semble être le cas dans cet exemple.

Cependant, on note très peu de cas de révoltes paysannes contre les châtelains vivarois aux XIIIe et XIVe siècles. Cet exemple est le plus connu de la période au vu des importantes modifications qu'elle va créer, comme nous allons le voir un peu plus tard.

Nous avons donc vu que la population vivaroise s'intègre petit à petit au Royaume de France, facilitée par l'implantation royale progressive en Vivarais. Cependant, le lien entre le peuple et la monarchie tarde à se créer. Cela change grâce aux bouleversements de 1349 qui crée un soutien de plus en plus massif de la part des vivarois au souverain grâce à la situation qui évolue au niveau des relations entre vivarois, châtelains, princes et souverain. Nous allons donc voir comment la population vivaroise voit les changements amenés dans leur région après 1349, et comment ceux-ci créent un lien plus fort entre le peuple et le royaume.

¹⁰⁴ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 106

¹⁰⁵ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 107

¹⁰⁶ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 108

3- Le ressenti de la population vivaroise sur la situation de leur région après 1349

Ainsi, il nous est apparu fort intéressant de comprendre comment la population vivaroise a vécu les changements de 1349 et la politique comtale après le Traité de Romans. Comme on a pu le voir, le comte était un seigneur fortement apprécié, ou tout du moins respecté par le peuple. En effet, il est difficile de savoir si le seigneur valentinois devait son autorité à son bon gouvernement ou à sa puissance, qui faisait que les locaux n'avaient d'autre choix que de se soumettre à lui. C'est un mélange de ces deux aspects qui fondent la seigneurie comtale en Vivarais, la population acceptant le contrôle des terres par le comte, de par sa stature imposante dans la région, ainsi qu'à sa fidélité à garantir la protection des locaux. Cependant, nous avons voulu savoir si l'arrivée massive du roi dans la région n'a pas changé la vision de ces populations envers le système administratif qu'ils souhaitaient.

La population se tourne donc vers un seigneur qui s'implique sur leur terre, permettant donc au comte de Valentinois de s'attirer et de conserver les faveurs de ses vassaux vivarois. Ceux-ci voient et reconnaissent le comte en tant que seigneur dominant de leur région. Parmi les hommages que l'on trouve concernant le prince après 1349, on remarque que la plupart viennent de simples villageois, mais on compte également bon nombre de seigneurs et nobles locaux comme la famille de Pierre de Mirabel, dont on a étudié le cas un peu plus haut.

Cependant, grâce à notre étude de la population vivaroise avant et après 1349, nous avons pu constater que tout n'est pas exactement resté comme avant pour le peuple. En effet, nous avons pu constater que la période autour de l'année 1349 a marqué un tournant pour la population vivaroise. Ainsi, on a pu découvrir la naissance d'un sentiment d'appartenance croissant au Royaume de France pour la population vivaroise. Territoire annexé au Royaume depuis 1308, le Vivarais n'avait cependant rien modifié à son système de gouvernance malgré son passage du Saint Empire romain germanique au Royaume de France, si ce n'est la présence du bailli d'épée pour faire respecter la loi royale. Or, à partir de 1345, la nomination de Guillaume de Lèdre par le roi comme bailli d'épée va marquer un tournant chez les vivarois, qui vont se sentir de plus en plus intégrés au Royaume.

En effet, la nomination de Guillaume de Lèdre comme bailli d'épée est un événement de grande importance en Vivarais, puisqu'il s'agit du premier noble originaire du Vivarais à être nommé à ce poste. Par la suite s'ensuivent plusieurs nominations de notables vivarois à ce poste comme celles de son successeur direct Jean de Moncalvi en 1353. Par cette nomination, le roi cherche à se rendre plus populaire dans son territoire afin de se montrer

proche des habitants vivarois. Cette stratégie fonctionne puisque le bailli s'implique très fortement dans son rôle. Dans son ouvrage, Jean Régné raconte comment ce bailli d'épée s'est impliqué dans la vie politique vivaroise. En effet, il participe à la création de nouveaux péages sur le Rhône, et notamment à Tournon sur Rhône en 1351¹⁰⁷. Homme d'épée fidèle au roi de France Philippe VI, puis Jean II, il participe à de nombreuses campagnes en marge de la Guerre de Cent Ans, comme en Gascogne en 1353¹⁰⁸. Il fut également un grand artisan du réaménagement des routes de la région, et notamment dans la vallée du Doux¹⁰⁹. Son oeuvre en Vivarais est très bien perçue par la population qui commence à accorder de plus en plus sa confiance au Royaume de France. Ainsi, si le comte de Valentinois reste leur seigneur, le sentiment d'appartenance au Royaume de France ne cesse de croître pour les habitants vivarois, mené par une politique habile du roi de France pour pouvoir étendre son influence sur le Vivarais. Ce que l'on peut dire, c'est que cette manoeuvre politique a fonctionné puisque les vivarois se sont impliqués, dans une petite mesure, dans la Guerre de Cent Ans aux côtés du Royaume de France.

On peut donc en conclure que la fidélité au comte ne décroît pas après 1349, mais que l'on assiste à une implantation plus massive du roi sur ses terres vivaroises. La relation entre le roi et le prince reste la même, le roi exerçant avec plus d'importance son autorité politique tandis que le prince conserve son autorité liée à son statut féodal dominateur sur la population, les notables et les châtelains. Cette situation n'évolue véritablement qu'avec le rapprochement progressif du comte avec le roi, matérialisé par son rattachement définitif avec le Dauphiné en 1424, rendant la situation du Vivarais plus claire et lisible sur le plan de la hiérarchie féodale.

¹⁰⁷ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 236

¹⁰⁸ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 235

¹⁰⁹ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 236

4- Un territoire impliqué dans la guerre de Cent Ans avec le passage des Grandes Compagnies

En effet, la Guerre de Cent Ans va s'avérer être un véritable tremplin permettant l'existence d'un lien fort entre la monarchie, les princes et le peuple vivarois. Il n'y eut pas à proprement parler de confrontations directes entre Anglais et Français en terre vivaroise mais elle fut touchée par le passage des Grandes Compagnies, sévissant un peu partout dans le Royaume de France après la signature du Traité de Brétigny en 1360.

Ces Grandes Compagnies étaient formées de mercenaires sous la solde du Royaume d'Angleterre, qui furent renvoyés après le Traité de Brétigny. Après ce renvoi, ces mercenaires se sont adonnés à de nombreux pillages de villages à travers tout le Royaume, devenant ainsi craints par la population française. Le roi étant préoccupé par les assauts anglais, ce fut donc aux locaux de se défendre de la terreur semée par les Grandes Compagnies, avec l'aide de leur châtelain et de leur prince dans certains cas. Ses Grandes Compagnies vivaient donc de pillages et de rançons et ont sévi le plus fortement sur les abords de la Loire et dans le couloir rhodanien, comme à Brignais en 1363, actuellement dans le département du Rhône¹¹⁰.

La région fut donc impactée par le passage des pillards, qui ont emprunté ces routes pour rentrer chez eux, ceux-ci étant principalement originaires de Provence ou des Pyrénées. Le Vivarais étant situé sur leur passage, les mercenaires se sont fait remarquer sur le territoire. De 1360 à 1384, on note une véritable désolation semée par ces routiers dans la région de Tournon sur Rhône et plus précisément dans le petit village de Saint André en Vivarais, où l'on raconte que le châtelain local, le seigneur de Beaudiner, aurait participé aux combats visant à repousser les mercenaires de ses terres, avec l'aide des villageois. Malheureusement, on ne retrouve aucun texte faisant mention de l'implication du châtelain de Beaudiner dans ces conflits, on sait seulement que la région de Tournon fut fortement touchée par les pillards, tout comme celle d'Annonay, Aubenas et Viviers comme le raconte Jean Régné¹¹¹.

¹¹⁰ Françoise Autrand, *Charles V: Le Sage*, Paris, Fayard, 1994, page 437

¹¹¹ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 183 à 193

De plus, comme le souligne Régné, le territoire vivarois a entrepris l'édifice de nombreuses fortifications des châteaux du territoire, à l'initiative des princes et du bailli de Vivarais. Cela a en partie permis la victoire des vivarois sur les pillards, qui comptent comme principal exploit militaire dans la région la prise du château de Soyons, à une dizaine de kilomètres de Valence, en 1381. Cependant, le comte de Valentinois ne fut pas réellement menacé par cette prise puisqu'avec son alliance récente avec le Dauphiné, il parvient à les expulser rapidement de sa terre de Soyons avec l'aide de Bouville, alors Gouverneur du Dauphiné. Le passage des Grandes Compagnies a ainsi permis une union entre les vivarois et les autorités royales et princières qui leur a permis de chasser les mercenaires de leur territoire, après de nombreuses années de lutte.

Les principaux acteurs de cette lutte furent les paysans vivarois qui ont pris les armes afin d'éviter le pillage de leurs cultures par les mercenaires. Ceux-ci ont bénéficié de l'appui des châtelains, des princes et des officiers royaux comme le bailli pour réussir à conserver leurs biens. Régné note peu de victoires des Compagnies en Vivarais, celles-ci butant sur les fortifications récentes des villages. On constate ainsi une défaite cuisante des Compagnies à Annonay en 1365¹¹², qu'il raconte grâce aux chroniques de Froissard¹¹³, qui explique cette défaite des mercenaires par la trahison d'un pillard limousin, ainsi qu'une autre après deux ans de lutte à Aubenas, les pillards n'ayant jamais pu prendre le village fortifié, entre 1378 et 1380¹¹⁴. Même chose pour les terres épiscopales de l'évêque de Viviers, qui fut touché par le passage des mercenaires. Ceux-ci ont comme partout causé des dégâts importants au niveau matériel, détruisant essentiellement des cultures sans pour autant prendre le pouvoir dans la région.

La gestion de cette crise par les autorités royales, en alliance avec les locaux apparaît donc comme admirable et probablement fondatrice d'un lien fort qui ne va cesser de s'accroître au fil des années. Le passage des mercenaires semble être l'une des causes majeures permettant une première unification partielle du Vivarais. Ces événements ont rapproché le Royaume et la population locale, l'alliance entre le comte et la royauté ayant permis au Vivarais de s'imposer face au pillard. La victoire face aux Grandes Compagnies, payée par de gros désastres matériels avec l'anéantissement de nombreuses cultures et le pillage de certains villages, amène donc une alliance profonde entre tous, permettant au Vivarais de se sentir véritablement unifié, même si on ne trouve pas réellement une unité encore sur le territoire. C'est le sentiment d'appartenance au Royaume de France qui s'accroît pour les vivarois comme pour les princes, qui crée cette sensation d'un territoire uni.

¹¹² Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 184

¹¹³ Froissard, *Les Chroniques de Froissard*, éd. Kervyn de Letienhove, Bruxelles, 1870

¹¹⁴ Jean Régné, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, page 189 et 190

On comprend donc que ce n'est pas seulement l'ancrage du roi de France sur le Vivarais qui conditionne cette union. La guerre et ici la lutte commune contre les Grandes Compagnies est un événement majeur à prendre en considération pour comprendre ce rapprochement de plus en plus significatif entre toutes ces entités bien distinctes. Cette alliance créée par le contexte du Traité de Romans et de la lutte contre les Grandes Compagnies a permis au Vivarais de s'intégrer enfin au Royaume de France, alors que lors de son annexion complète en 1308, on sentait un contrôle très faible du souverain. Avec l'enchaînement de tous ces événements, le roi a imposé finalement sa toute-puissance sur la région, ayant désormais le contrôle sur les territoires du sud du Lyonnais et sur les princes qui dominaient le secteur. Ainsi, la situation du Vivarais s'éclaircit, avec une hiérarchie désormais établie et lisible, ce qui n'était pas le cas avant 1349. Le semblant d'unité créée par ces différents événements agitant la région a permis au Vivarais de se sentir intégré au Royaume de France, n'étant désormais plus considéré comme un territoire marginalisé et ignoré par les grandes puissances féodales du XIVe siècle.

Conclusion

La période comprise entre le passage du territoire vivarois de l'Empire au Royaume de France et le début du XVe siècle est marquée par d'importants jeux de puissances et d'influences entre différents acteurs en Vivarais. En effet, ce territoire se retrouve successivement au coeur de la convoitise de grandes puissances féodales comme l'Empire et le Royaume, mais aussi entre différents princes présents sur le territoire comme l'évêque de Viviers ou le comte de Valentinois, qui profitent du manque d'unité qui règne en Vivarais. Ces influences diverses sur le territoire vivarois sont possibles grâce à des alliances avec la population vivaroise et les châtelains locaux retranscrites par des hommages prêtés par ces derniers aux princes.

Grâce à l'étude du Regeste dauphinois, nous avons pu voir que ces hommages permettaient de témoigner du degré d'influence des différents princes et seigneurs au fil du temps. Si certains ont connu une véritable ascension de leur autorité sur le Vivarais, à l'image du comte de Valentinois, d'autres ont vu leur autorité s'affaiblir à cause de la montée en puissance des seigneurs concurrents, ce qui est notamment le cas des évêques de Viviers. Certains hommages répétés sur plusieurs générations des familles vivaroises envers un prince montrent tout d'abord l'ancrage de ce dernier sur le territoire, mais aussi une bonne gestion de la seigneurie par celui-ci. L'interprétation de ces hommages issus du Regeste dauphinois nous permet de montrer ces différents courants d'influences et d'expliquer la manière dont les différents princes et seigneurs gouvernaient en Vivarais. L'étude du Regeste et des livres d'Histoire locale nous permettent également de montrer des jeux d'influences à l'échelle locale, avec des châtelains qui ont connu également des ascensions notables comme les seigneurs de Tournon, qui de par leurs alliances avec les princes valentinois, ont connu une notable expansion de leur autorité en Vivarais. Cette étude des actes du Regeste et de ces ouvrages nous a donc permis de comprendre les évolutions de la société féodale vivaroise tout au long de la période que nous avons étudié. Le manque d'unité du Vivarais dû à l'absence d'un prince vivarois laisse entrevoir une grande diversité d'acteurs tentant d'imposer une autorité seigneuriale sur le plus grand territoire possible. Notre travail de recherche nous a ainsi permis de voir un peu la manière dont ces influences s'articulaient sur le territoire vivarois. Grâce à cette étude nous avons pu également voir comment le peuple vivarois s'est adapté à tous ces différents courants seigneuriaux, ainsi que la manière dont ils se sont liés avec les différents acteurs. Le pouvoir politique en Vivarais est ainsi maîtrisé par de nombreux personnages allant de grands souverains tels que l'empereur ou le roi de France, mais aussi par l'intervention de plusieurs princes comme les évêques de Viviers ou les comte de Valentinois, ainsi que de nombreux seigneurs locaux, désireux d'étendre leur pouvoir

seigneurial et territorial en Vivarais. Le manque d'unité politique caractéristique du Vivarais médiéval semble s'estomper petit à petit vers la fin de notre période avec les alliances naissantes entre les princes et la royauté.

De ce fait, il serait intéressant par la suite d'étudier la situation politique vivaroise à la fin du Moyen-Âge, afin de pouvoir constater les évolutions de la gouvernance en Vivarais, et ainsi voir si la tendance vers une unité politique sous la coupe de l'alliance entre le roi de France et le comte de Valentinois se confirme. Pour pouvoir réaliser cette nouvelle étude, il faudrait se référer à l'ouvrage de Régné, tout en trouvant de nouvelles sources pour l'étude des hommages, révélatrices de l'influence des différents seigneurs, le Regeste dauphinois ne recensant les actes d'hommages jusqu'à l'année 1349.

Annexes

Tableau des sources issues du Regeste dauphinois

Protagoniste principal	Teneur de l'acte	Prince impliqué	Date et source (numéro d'article)	Lieu concerné 1	Lieu concerné 2	Lieu concerné 3	Lieu concerné 4	Page
Jaucerand de Saint-Didier au nom de son épouse	Fait hommage de son héritage de la moitié des revenus et mandements au château de la Mastre	Comte de Valentinois	4 janvier 1326/7	La Mastre				751 Tome 4
Guillaume de Tournon	Fait hommage pour sa parerie au château neuf de Vernoux, avec juridiction et avoires au mandements de Durfort	Comte de Valentinois	8 janvier 1336/7	Château neuf de Vernoux	Durfort			751 tome 4
Reibaude, veuve d'Odoul de Beauchastel	Fait hommage pour la parerie au château et mandement de Redortier	Comte de Valentinois	8 janvier 1326/7	Redortier				751 tome 4
Aymar de Poitiers, comte de Valentinois	Emancipe son fils mineur Guichard en lui donnant les terres de Privas, Boulogne, Bavas et St Vincent de Barrès	Comte de Valentinois	15 novembre 1324	Privas	Boulogne	Bavas	St Vincent de Barrès	629 tome 4
Giraud Adhémar de Monteil, seigneur de Grignan, avec son épous et son fils	Fait hommage pour les châteaux d'Aps et St Andéol de Berg, en la paroisse de Mercuer, le fief de Raimond de Mirabel et autres à Berg	Comte de Valentinois	23 novembre 1324	Aps	St Andéol de Berg	Mercuer	Berg	629 tome 4
Noble Amédée Berlion, de Chabrillan	Fait hommage pour son avoir aux terroirs et mandements de St Alban, le Pouzin, Barre, Tournon et Privas	Comte de Valentinois	11 avril 1328	St Alban	Le Pouzin et Barre	Tournon	Privas	829 tome 4

Silvon Bernaud, du Pouzin	Fait hommage pour son avoir aux terroirs et mandements de Baix, St Alban, le Pouzin et Barre	Comte de Valentinois	11 avril 1328	Baix	St Alban	Le Pouzin	Barre	829 tome 4
Charenton la Chareta, du Pouzin	Fait hommage pour divers cens aux mandements de Barre, Baix, du Pouzin, Privas, St Alban+3 anciennes maisons	Comte de Valentinois	11 avril 1328	Barre et Baix	Le Pouzin et St Alban	Privas	Durfort	829 tome 4

	d'hommes à Durfort+ 1 vigne à St Alban							
Raynaud la Chareyta	Fait hommage pour le droit, propriété, utile et directe seigneurie qu'il avait aux terroirs de St Alban, Le Pouzin, Barre et Gigors, un cens au mandement d'Oriol+1 pré	Comte de Valentinois	11 avril 1328	St Alban	Le Pouzin	Barre	Gigors et Oriol (pas en Vivarais)	831 tome 4
Hugues la Charières	Fait hommage pour une vigne et des cens au mandement de St Alban	Comte de Valentinois	11 avril 1328	St Alban				831 tome 4
Hugues Dianos, notaire au Pouzin	Fait hommage pour son île au Pouzin à lui donnée par le comte, 1 pré, 1 maison avec plassage et une vigne	Comte de Valentinois	11 avril 1328	Le Pouzin				831 tome 4
Hugues Lamulhe, du Pouzin	Fait hommage pour 9 setiers de blé aux mandements de Baix, plus 4 solsdu côté de l'Empire pour St Alban et le Pouzin	Comte de Valentinois	11 avril 1328	Baix	St Alban	Le Pouzin		831 tome 4
Pierre Meruly, du Pouzin et son épouse	Fait hommage pour divers cens et une maison d'hommes aux mandements de Durfort, St Alban et le Pouzin, plus au nom de sa femme une vigne au Pouzin	Comte de Valentinois	11 avril 1328	Durfort	St Alban	Le Pouzin		831 tome 4
Pons de Bauze, avocat	Fait hommage pour plusieurs terres	Comte de Valentinois	13 avril 1338					831 tome 4
Jérenton de Bavas	Fait hommage pour avoirs aux mandements de Tournon, St Alban, Barre, Bavas et Durfort	Comte de Valentinois	12 avril 1328	Tournon	St Alban	Barre	Bavas et Durfort	831 tome 4
Raymond de Boze	Fait hommage pour avoirs aux terres de Durfort, St Alban, Chalencon, plus 4 maisons	Comte de Valentinois	12 avril 1328	Durfort	St Alban	Chalenc n		831 tome 4

Selmons de Charucas	Fait hommage pour ce qu'il tenait au mandement de Gluiras	Comte de Valentinois	12 avril 1328	Gluiras				831 tome 4
Giraud du Cheylard, co-seigneur d'Asperjeu	Fait hommage pour cens, tailles, journées et services à Boulogne	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Le Cheylard	Asperjeu	Boulogne		831 tome 4
Pons Guillaume, de Rochessauve	Fait hommage pour avoirs aux mandements de Serrines, St Alban, Tournon et Barre, sauf ce qu'il tenait de l'abbé de Cruas	Comte de Valentinois	13 avril 1338	Serrines	St Alban	Tournon	Barre	831 tome 4
Pierre de Rochessauve	Fait hommage pour avoir au mandement d'Andance	Comte de Valentinois	13 avril 1338	Andance				831 tome 4
Armendon Ammeu	Fait hommage pour avoirs aux mandements de St Alban, Tournon, le Pouzin et Barre	Comte de Valentinois	13 avril 1328	St Alban	Tournon	Le Pouzin	Barre	831 tome 4
Bertrand de Chasluc	Fait hommage pour droit, propriété, utile et directe seigneurie à Barre, Chalencon, et St Alban	Comte de Valentinois	27 janvier 1338/9	Barre	Chalencon	St Alban		895 tome 4
Pierre Crespin	Fait hommage pour droit, propriété, utile et directe seigneurie à Barre, St Vincent, Baix, St Alban, Boulogne et Privas	Comte de Valentinois	4 février 1339	Barre et St Vincent	Baix	St Alban	Boulogne et Privas	895 tome 4
Armand de Liviers	Fait hommage pour droit, propriété, utile et directe seigneurie au mandement de Tournon	Comte de Valentinois	4 février 1328/9	Tournon				895 tome 4
Guillaume d'Antraigues	Fait hommage pour avoirs au mandement de Boulogne et le mas de Marconnaves	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Boulogne				833 tome 4

Pons d'Antraigues	Fait hommage pour baillie de Boulogne, plus cens et revenus sur plusieurs mas, plus droits et propriété sur lesdits lieux, plus avoires au	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Boulogne				833 tome 4
	mandement de Boulogne sauf ce qu'il tenait d'autres seigneurs							
François Armeu	Fait hommage pour avoires aux mandements de St Alban, le Pouzin et Barre	Comte de Valentinois	13 avril 1328	St Alban	Le Pouzin	Barre		833 tome 4
Pierre Bajuli	Fait hommage pour avoir au mandement de St Alban	Comte de Valentinois	13 avril 1328	St Alban				833 tome 4
Guillaume de la Balme, au nom de son neveu François	Fait hommage pour son avoir au mandement de St Alban, sauf un pré et une vigne qu'il tenait du prieur de Rompon	Comte de Valentinois	13 avril 1328	St Alban	Rompon			833 tome 4
Bergondion de Barre	Fait hommage pour 7 maisons d'hommes liges à Alissas et son avoir au mandement de Tournon	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Alissas	Tournon			833 tome 4
Bozonet de Bavas	Fait hommage pour avoir au mandement de St Alban, le mas à 10 Chau avec 5 maisons, plus cens aux mandements de Barre et Tournon	Comte de Valentinois	13 avril 1328	St Alban	Barre	Tournon		833 tome 4
Guigues de Bavas, fils d'Etienne	Fait hommage pour possessions aux châteaux de Chalencou, St Alban et Durfort, plus son avoir aux terres de Tournon et St Alban	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Chalencou	St Alban	Durfort	Tournon	833 tome 4

Guillaume Bayle	Fait hommage pour son avoir au mandement de Durfort	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Durfort				833 tome 4
Guillaume Bayle de St Symphorien	Fait hommage pour son avoir aux mandements de St Alban, Bens, le Pouzin et Barre	Comte de Valentinois	13 avril 1328	St Alban	Bens	Le Pouzin	Barre	833 tome 4
Hugues Bayle	Fait hommage pour plusieurs cens à Durfort	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Durfort				833 tome 4
Pons Bayle de Baix	Fait hommage pour la 4 ^e partie du sel du Port de Baix, sur les barques, 1 cens	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Baix	Chabretas	Barre		833 tome 4
	tous les 2 ans sur le chauffage du bois de Baix, une terre au mandement de Chabretas+ 2 à Barre+ 1 homme lige							
Pons Benoît, de Rochessauve	Fait hommage pou avoir aux mandements de St Alban, Barre et le Pouzin	Comte de Valentinois	13 avril 1328	St Alban	Barre	Le Pouzin		833 tome 4
Jean la Blanche, de Durfort	Fait hommage pour son avoir aux mandements de Durfort, Chalencon, St Alban et Baix	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Durfort	Chalenc on	St Alban	Baix	833 tome 4
Jordan de Bochalain	Fait hommage pour son avoir au mandement de Boulogne	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Boulogne				833 tome 4
P. de Boisson+ nom de son frère et sa femme	Fait hommage pour cens en vin et mesure de Boulogne, en froment d'Aubenas, 1 chapon, avois au mandement de Boulogne avec hommage lige avec tailles annuelles volontaires et services	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Boulogne	Aubenas			833 tome 4

Jean de Bosc, prêtre, plus au nom de ses frères	Fait hommage pour 30 setiers de vin et une francesche de froment	Comte de Valentinois	13 avril 1328					833 tome 4
Me de Bosc	Fait hommage pour avoir au mandement de Barre	Comte de Valentinois	13 avril 1328	Barre				835 tome 4
Giron de Fourchade	Fait hommage pour ce que son aïeul Guillaume de Fourchas possédait avant sa mort	Comte de Valentinois	22 mai 1332					115 tome 5
Pons Marchalain	Fait hommage pour plusieurs cens au mandement de Gluiras, une terre audit lieu+1/2 terre à Ferrebaudrat	Comte de Valentinois	22 mai 1332	Gluiras	Ferrebaudrat			115 tome 5
Philippe VI Roi de France	Mande à son bailli de Vivarais et	Roi de France Bailli de Vivarais	19 avril	Annonay				819 tome 5
	Valentinois de laisser Alix de Poitiers, dame d'Annonay lever sur ses sujets les peine pécunières qu'ils ont encourues pour avoir refusé de se rendre sous les ordres de son fils Adhémar de Roussillon	et Valentinois	1340					
Olivier de Sault	La terre de Serrières ayant été mise sous la main delphinale sur son seigneur Aymard de Roussillon, Olivier de Sault, lieutenant de Bertrand Barbastre, bailli de Vivarais et Valentinois, la donne à ferme	Dauphin Bailli de Vivarais et Valentinois, Bertrand Barbastre	18 juillet 1341	Serrières				903 tome 5

Guillaume Bayle, fils de Pons de St Alban	Fait hommage pour son avoir aux mandements de St Alban, Barre, Le Pouzin et Cliousclat, dans le diocèse de Viviers et Valence, sauf ce qu'il tenait en emphytéose de plusieurs personnes	Comte de Valentinois	22 février 1336/7	St Alban	Barre	Le Pouzin	Cliousclat	519 tome 5
Armand de Feugières, fils de Raymond, de Barre	Fait hommage pour son avoir aux mandements de Barre, St Vincent et Tournon près Privas sauf ce qu'il avait dans les limites d'Astorges de Geys et bois à Barre qu'il tenait dudit comte	Comte de Valentinois	1er mars 1336/7	Barre	St Vincent	Tournon près Privas		519 tome 5
	Trémise de pierre d'Armengier, damoiseau, sergent d'armes du roi de France et son bailli de Vivarais et Valentinois et André d'Alovesco, professeur de droit, juge royal de ce bailliage	Roi de France Bailli de Vivarais et Valentinois						135 tome 5
Jean de Veyressac, fils de Guigues	Fait hommage pour son avoir aux mandements de Chalencou et Gluiras	Comte de Valentinois	19 août 1332	Chalencou	Gluiras			135 tome 5
Guillaume de Bosc, fils de Pons	Fait hommage pour une terre acquise par ses aïeux Reynier Bosc, un mas et des cens	Comte de Valentinois	25 août 1335					397 tome 5
Pons de Barre	Fait hommage	Comte de Valentinois	25 août 1335					397 tome 5
Briand, frère du seigneur de Beauchastel	Fait hommage	Comte de Valentinois	10 septembre 1335					399 tome 5

Jean, seigneur de Beauchastel et Redortier	Fait hommage	Comte de Valentinois	10 septembre 1335					399 tome 5
	Hommage à Louis de Poitiers, comte, pour la baillie d'Andance, une terre au mandement de Barre, des cens à Auberives, au mandement de St Nazaire+ quelques hommes avec Didier de Crest	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Andance	Barre	Auberives		785 tome 5
François Armieu de St Alban	Fait hommage pour avoir aux mandements de St Alban, le Pouzin et Barre	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	St Alban	Le Pouzin	Barre		785 tome 5
Guillaume la Balme	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					785 tome 5
Hugues la Balme, de Baix	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					785 tome 5
Rostaing la Balme	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					785 tome 5
Guillaume de Bolhane	Fait hommage pour 4 pées en l'île du port de Baix à lui, données par le père du comte+ franchises de cens	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Baix				785 tome 5
Pierre Boni, de Barre	Fait hommage pour libertés, franchises et immunités qu'il lui avait accordées en	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					785 tome 5
	toutes ses terres							
Guillaume Bosco, fils de Pons, de Barre	Fait hommage pour tout ce qu'il tenait de son père	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					785 tome 5
Raymond de Bosc, de Barre	Fait hommage pour ses fiefs	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					785 tome 5

Pierre Celarier, de Baix, Etienne de Crouelles, de Baix, Jean Armand de Baix, Pierre Girard et Pons de Cheyset	Font hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Baix	St Alban			785 tome 5
Pierre de Chalançon	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					787 tome 5
Barthélémy de Champ-Montaigne	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					787 tome 5
Pons la Charrère, de St Alban	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	St Alban				787 tome 5
Pierre de Coqui	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					787 tome 5
Etienne et Jean Dianos, du Pouzin	Font hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Le Pouzin				787 tome 5
Marguerite, veuve d'Hugues Dianos, et par son fils Guillaume	Font hommage pour les libertés accordées par le père dudit comte audit Hugues	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					787 tome 5
Pierre Fabry d'Arenier, de Baix	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					787 tome 5
R.de Fauzières	Fait hommage pour tout ce qu'il avait reconnu au père dudit comte le 13 avril 1328	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					787 tome 5
Armand de Feugères	Fait hommage pour tout ce qu'il avait reconnu le 13 avril 1328	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					787 tome 5
Jean Gaudrier, de Baix	Fait hommage pour une vigne à lui donnée par le père dudit comte, en considération de l'hommage qu'il lui avait fait	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Baix				787 tome 5
Guigues	Fait hommage	Comte de	8	Baix				787
Giraud, de Baix	pour tout ce qu'il tenait du comte	Valentinois	janvier 1339/40					tome 5

Guillaume Gontard, de Barre	Fait hommage pour ce qu'il tient en fief audit lieu	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Barre				787 tome 5
Pierre Gontard, de Barre	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Barre				787 tome 5
François Juliani, du Pouzin	Fait hommage pour le contenu en son hommage du 26 janvier 1336/7, témoins : Guillaume de Poitiers, prieur de la Charité, Hugues de Mirabel, prévôt de Mende, Olivier de Laye, chevalier	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Le Pouzin				787 tome 5
Reymond Lagier, de Barre	Fait hommage pour son avoir franc et noble au mandement de Barre, sauf certains biens dans les limites de Pampalone	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Barre				787 tome 5
Pons Lambert, notaire	Fait hommage pour sa maison d'habitation proche les ormes de Baix, sa maison près l'église Saint-Nicolas	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Baix				787 tome 5
Pierre Monescalqui, de Baix	Fait hommage pour ses franchises et libertés, pour ce qu'il possédait en fief dudit comte	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Baix				787 tome 5
G.Meruli	Fait hommage pour tout ce qu'il tenait du comte	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40					787 tome 5
Pierre Meruli, du Pouzin	Fait hommage pour ce qu'il possédait en la terre du comte	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Le Pouzin				787 tome 5
Hugues Pertus, du Pouzin	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Le Pouzin				787 tome 5
Pons Raibaud, de Barre	Fait hommage	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Barre				787 tome 5

Guillaume Sivion	Fait hommage pour ses biens et cens au mandement de	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Baix				787 tome 5
	Baix							
Artaud Testeur, de St Vincent	Fait hommage pour son avoir franc et noble, avec son frère Etienne aux mandements de Barre, St Vincent, le Pouzin et St Alban	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Barre	St Vincent	Le Pouzin	St Alban	787 tome 5
Etienne Testeur, seigneur de Cheyluc	Fait hommage pour le château et terre de Chasluc, avec son mandement, juridiction, hommes et fiefs de sa mouvance, sauf la moitié des droits perçus sur les terres	Comte de Valentinois	8 janvier 1339/40	Cheyluc				787 tome 5
Noble Garin de Fourchade	Fait hommage pour 2 mas au mandement de Chambarlhac, avec leurs droits et appartements+ reconnaît en fief de lui comme héritier de Guichard de Clérieu, ses cens, revenus, tailles et hommes	Comte de Valentinois	25 août 1336	Chambarlhac				473 tome 5
Noble Jarenton de Marette, de Gluiras	Fait hommage pour son avoir au mandement de Garauson, qu'il avait tenu en fief de Guichard de Clérieu, dont ledit comte était héritier : sa maison et grange au mandement de St Michel, et quelques cens	Comte de Valentinois	25 août 1336	Gluiras	Garauson	St Michel		473 tome 5
Noble Pierre de Mirabel	Fait hommage pour les châteaux et terres de la Laupie et de Mirabel, avec leur juridiction	Comte de Valentinois	9 septembre 1336	La Laupie	Mirabel			473 tome 5

Pons, seigneur du Béage, et Guillaume de Solignac, seigneur de Montaigu	Font hommage suite à un partage intervenu entre eux : Guillaume pour la parerie du château, terre et mandement de Montaigu, sa maison forte avec juridiction, plus le	Comte de Valentinois	5 novembre 1334	Montaigu	Le Béage	Boulogne	Chalencou et Gluiras	345 tome 5
	droit et action qu'il avait aux mandements de Chalencou et Gluiras ; Pons, pour le fief que Guillaume de Tournon tenait de lui au mandement de Montaigu, celui de Pons de Roure et sa fille, plus son avoir au mandement de Boulogne, sauf le fief, ressort et souveraineté du comte qui reconnaît avoir perçu paiement des lods							
Jarenton de Colons	Fait hommage pour son avoir aux mandements de Gluiras et Chalencou	Comte de Valentinois	5 novembre 1334	Gluiras	Chalencou			345 tome 5
Marguerite de Colons, veuve de Rogier de Prelles, tutrice de son fils Pierre	Fait hommage pour sa métairie et des hommes de Solas, le tèsément et métairie de Salhelhas	Comte de Valentinois	5 novembre 1334	Solas	Salhelhas			345 tome 5

Pons Bayle, de St Léger	Fait hommage pour la 4 ^e partie de la baillie de Baix, du quart du sel qui se levait dans le port de Baix, d'une terre, du quart du droit perçu au port de Baix sur les marchands navigant sur le Rhône, + 6 deniers de cens pour son chauffage en la forêt de Baix	Comte de Valentinois	18 janvier 1339/40	St Léger	Baix			797 tome 5
Guichard Berlion	Fait hommage pour les droits et propriétés qu'il avait aux terroirs de Vaunaveys et Crest-Arnaud sans juridiction, sauf ce qu'il tenait de l'évêque de Valence, plus la part de parerie qu'il avait à St Alban, le Pouzin, Barre et Tournon	Comte de Valentinois Evêque de Valence	18 janvier 1339/40	St Alban	Le Pouzin	Barre	Tournon près Privas	797 tome 5
	près Privas							
Lantelme d'Hostun, chevalier	Fait hommage au comte ainsi qu'au dauphin où il reconnaît tenir en fief franc, noble et ancien sa part et parerie du château de Beauregard, et ce qu'il possédait dans ceux de Charpey et Châteaouble. Témoins : plusieurs chevaliers	Comte de Valentinois Dauphin	18 janvier 1339/40	Beauregard	Charpey	Châteaouble		797 tome 5
Pierre Rostaing, abbé du monastère du Chambon, ordre de Cîteaux, diocèse de Viviers	Fait hommage pour sa métairie son avoir, acquis de Pierre de la Tour, seigneur de Montbrun et d'Alix, sa soeur	Comte de Valentinois	13 février 1340/1	Montbrun				871 tome 5

Guillaume de Geys, fils d'Astorges	Fait hommage pour ce qu'il avait au mandement de Tampilone, diocèse de Viviers, avec toute juridiction, et son avoir noble aux mandements de Barre et St Vincent	Comte de Valentinois	18 février 1340/1	Tampilone	Barre	St Vincent		871 tome 5
Lantelme d'Hostun, chevalier	Signifie au comte la mort de son frère Humbert, auquel il succède dans les fiefs qu'il tenait dans les châteaux de St Vincent et Barre ; il prie le comte de bien recevoir la reconnaissance de ces fiefs ; qu'il accepte et Lantelme les reconnaît en fiefs franc et noble, et en prête hommage avant tous, conformément aux conventions entre Humbert et le feu comte Aymar, sauf l'hommage lige qu'il devait au Dauphin de Viennois	Comte de Valentinois Dauphin de Viennois	21 février 1340/1	St Vincent	Barre			871 tome 5
Galbert Bérard	Hommage pour plusieurs rentes à Albon et une maison à Sèvres	Dauphin de Viennois	22 Mars 1334	Albon	Sèvres			Page 279 Tome 5

Liste des évêques de Viviers (XIIIe-XIVe siècles)¹¹⁵

- 1222-1242 : Bermond d'Anduze
- 1244-1254 : Arnaud de Vogüé
- 1255-1263 : Aimon de Genève
- 1263-1296 : Hugues de La Tour Du Pin
- 1296-1297 : Guillaume III de Falgar
- 1297-1306 : Aldebert de Peyre
- 1306-1318 : Louis Ier de Poitiers, fils du comte de Valentinois, Aymar IV
- 1319-1322 : Guillaume IV de Flavacourt
- 1322-1325 : Pierre Gauvain alias Pierre III de Mortemart (car né à Mortemart), évêque d'Auxerre par la suite.
- 1325-1326 : Pierre IV de Jean
- 1326-1330 : Aymar de Bermond d'Anduze de La Voulte
- 1331-1336 : Henri de Thoire-Villars
- 1336-1365 : Aymar de Bermond d'Anduze de La Voulte, susmentionné
- 1365-1373 : Bertrand de Châteauneuf
- 1373-1375 : Pierre V de Sortenac
- 1376-1382: Bernard d'Aigrefeuille
- 1382-1385 : Jean III Allarmet de Brogny
- 1385-1386 : Charles-Olivier de Poitiers
- 1387-1388 : Pileo del Prato
- 1388-1406 : Guillaume de Ligny

¹¹⁵ Source: Auguste Roche, *Armorial généalogique et bibliographique des évêques de Viviers*, 2 tomes (394 pages et 460 pages), 1894, republiés par éditions La Bouquinerie, Valence, 2004

Liste des baillis d'épée de Vivarais et Valentinois (XIII^e-XV^e siècles)¹¹⁶

- De Puclar - 1284
- Philippe du Pont- 1284
- Guillaume du Moulin- 1287
- Henri de Montdragon- 1288
- Guidon Grimaud - 1290
- Jean de Montenautolio- 1290
- Pierre d'Auriac - 1312
- Renaud de Benchiniville - 1313
- Pierre de Baux d'Orange - 1322
- Bertrand de Barbette - 1340
- Guillaume de Ledre, chevalier - 1347
- Jean de Montchal- 1356
- Gastonet de Gaston, chevalier - 1369
- Guillaume de Faya -1378
- Gastonet de Gaston - 1404
- Guichard de Marze, chevalier, chambellan du Roi - 1414
- Henri de Pequelin, chevalier - 1416
- Bermond de Gaillard - 1417
- Pierre de Saminiac - 1421
- Pierre de Vogué - 1422

¹¹⁶ Liste établie par l'Abbé Mollier en 1885

Sources cartographiques

Carte 1 : Représentation de l'implantation des trois diocèses en Vivarais

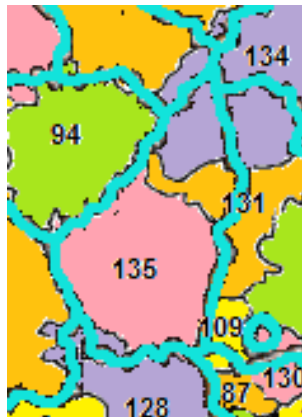
Légende :

En bleu : Frontières du Vivarais

En rose : Territoire du diocèse de Viviers

En orange : Territoire du diocèse de Valence

En violet : Territoire du diocèse de Vienne



Source : Site Internet Orange.fr, Gen3553.pageperso.com/diocese.htm

Carte 2 : Carte du Bas-Vivarais



Scanned by TapScanner

Source : Archives départementales de la Drôme, fonds Jacques de Font-Réaulx, archiviste-paléographe, 1942, côte 4 J 358

Carte 3 : Carte du Haut-Vivarais



Scanned by TapScanner

Source : Archives départementales de la Drôme, fonds Jacques de Font-Réaulx, archiviste-paléographe, 1942, côte 4 J 358

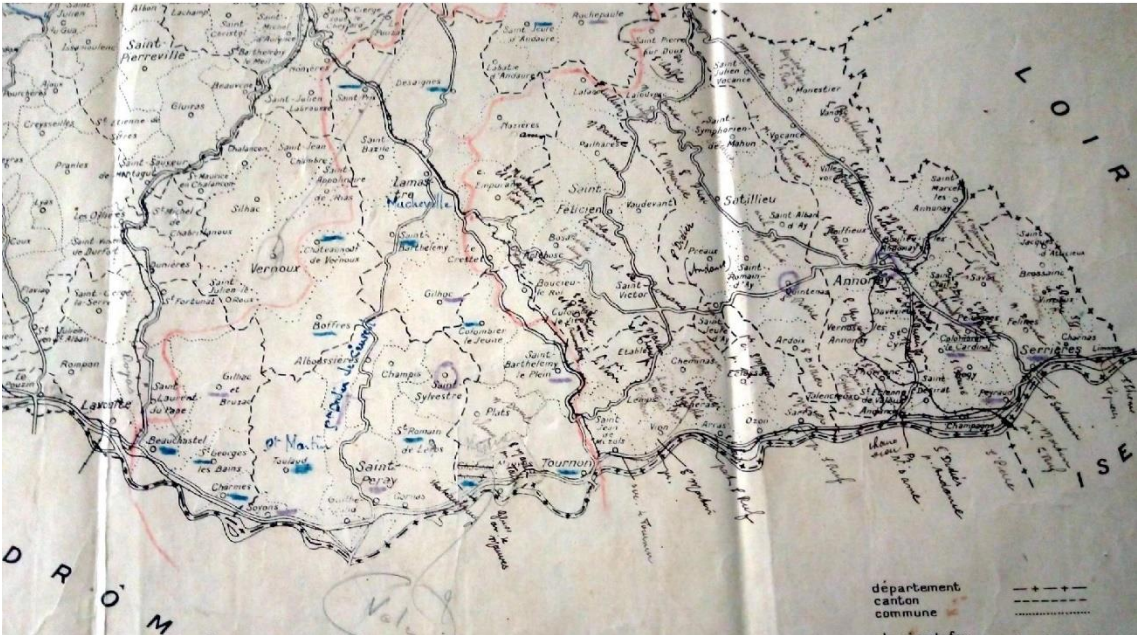
Carte 4 : Le Moyen-Vivarais, principale zone d'influence du comte de Valentinois



Scanned by TapScanner

Source : Archives départementales de la Drôme, fonds Jacques de Font-Réaulx, archiviste-paléographe, 1942, côte 4 J 358

Carte 5 : Les bords du Rhône, territoires aux enjeux économiques importants



Scanned by TapScanner

Source : Archives départementales de la Drôme, fonds Jacques de Font-Réaulx, archiviste-paléographe, 1942, côte 4 J 358

Carte 6 : L'exemple d'un châtelain puissant : le territoire de Guillaume de Tournon



Scanned by TapScanner

Source : Archives départementales de la Drôme, fonds Jacques de Font-Réaulx, archiviste-paléographe, 1942, côte 4 J 358

Bibliographie mémoire

Manuels généraux:

AUTRAND Françoise, *Charles V: Le Sage*, Paris, Fayard, 1994,

BOVE Boris, *Le Temps de la Guerre de Cent Ans (1328-1453)*, éditions Belin, 2009, consulté à partir du 22 octobre

FAVIER Jean, *La Guerre de Cent Ans*, éditions Fayard, 1980, consulté à partir du 22 octobre

MOEGLIN Jean-Marie, PEQUIGNOT Stéphane, *Diplomatie et "relations internationales" au Moyen-Âge (IXe-XVe siècle)*, PUF, 2017

GAUVARD Claude, DE LIBERA A., ZINK Michel (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002

Livres d'histoire locale:

François-Alexandre AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, Tome 3*, chez Duchesne, Paris, 1757

H. et B. DWYER, *Index biographique français, Tome 1*, Londres, 1993

FROISSARD, *Les Chroniques de Froissard*, éd. Kervyn de Letienhove, Bruxelles, 1870

Marc GAUER, *Histoire et généalogie de la famille Vogüé et de ses alliances*, Collection Cahiers ardéchois, 2014

Auguste LE SOURD, *Essai sur les Etats du Vivarais depuis leurs origines*, 1926

Abbé MOLLIER, *Recherches historiques sur Villeneuve-de-Berg*, Avignon, Aubanel frères, 1866.

Jean MOULIN, *Habitat et communication dans le pays de Berg*, éditions La Fontaine, Valence, 2000

Jean REGNE, *Histoire du Vivarais Tome II: le développement politique et administratif du Vivarais (1309-1500)*, Imprimerie Mazel et Plancher, 1914, consulté à partir de Janvier 2020

Marius RIBON, *Saint Andéol de Berg- Notice historique*, éditions Habauzit, Aubenas, 1938

Michel RIOU, *Ardèche, terre d'histoire: histoire de l'Ardèche et de l'ancien Vivarais*, La Fontaine de Siloé, coll. « Les Vivaraises », 2007

Auguste ROCHE, *Armorial généalogique et bibliographique des évêques de Viviers*, Tome 1,, 1891, republiés par éditions La Bouquinerie, Valence, 2004

Jacques ROSSIAUD, *Le Rhône au Moyen-Âge: histoire et représentations d'un fleuve européen*, Paris, Aubier, 2007, consulté à partir de décembre 2019

VALBONNAIS, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins*, Genève, Chez Fabri et Barrillot, 1721, consulté à partir de début décembre 2019

Robert VALLADIER-CHANTE, *Le Bas-Vivarais au XVe siècle, Les communautés, la taille, le roi*, éditions E et R (éditions et régions), 1998, consulté durant l'été

Autres sources:

CHAVAROT Marie-Claire, *Mentalités nobiliaires en Vivarais au XIVe siècle: La succession de Briand de Retourtour*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1986, consulté sur Persée fin septembre-début octobre

CHEVALIER Jules (chanoine), *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, vol. 1 : Les anciens comtes de Die et de Valence, les comtes de Valentinois de la maison de Poitiers*, Paris, Picard, 1897, consulté à partir du 27 octobre sur Gallica

CHEVALIER Ulysse (chanoine), *Regeste Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à 1349*, 7 volumes entre 1912 et 1926, consulté sur Gallica à partir de septembre

Action thématique programmée en archéologie métropolitaine : "inventaire des fortifications de terre" (groupe Rhône-Alpes), Château de Terre : de la motte à la maison-forte - histoire et archéologie médiévales dans la région Rhône-Alpes, juin 1987-décembre 1988, p. 55

Sources d'archives diverses (actes notariers, décisions de justice...), consultées aux Archives départementales de l'Ardèche à partir de septembre.

France Archives, Portail national des archives, côte 513AP/1-513AP/155 - 513AP/4, dossier 3

Sources cartographiques:

Archives départementales de la Drôme, fonds Jacques de Font-Réaulx, archiviste-paléographe, 1942, côte 4 J 358

Site internet Orange.fr, Gen3553.pageperso.com/diocese.htm

Table des Matières

- <u>Remerciements</u>	p.2
- <u>Introduction</u>	p.3
- <u>Première partie : Les spécificités du territoire vivarois</u>	p.6
- A- Un territoire sans véritable unité avec un rôle central de l'évêque de Viviers	p.6
- B- Un territoire d'abord sous domination impériale	p.11
- C- Un territoire qui passe sous la coupe du roi de France	p.13
- <u>Deuxième partie : L'influence des princes en Vivarais</u>	p.19
- A- Le comte de Valentinois : un prince en pleine ascension	p.19
- B- Un autre prince en quête de pouvoir en Vivarais : le dauphin de Viennois	p.29
- C- Le Traité de Romans et l'annexion du Dauphiné : quelles conséquences en Vivarais ?	p.31
- D- Le Vivarais après le Traité de Romans : vers une unité politique ?	p.34
- <u>Troisième partie : Seigneurs, notables et paysans, de l'ordre féodal à la négociation</u>	p.39
- A- Des nobles et seigneurs locaux qui souhaitent accroître leur influence en Vivarais	p.39
- B- Le peuple vivarois	p.48
- <u>Conclusion</u>	p.58
- <u>Annexes</u>	p.60
- Tableau des sources issues du Regeste dauphinois	p.60
- Liste des évêques de Viviers	p.75
- Liste des baillis d'épée de Vivarais et Valentinois	p.76
- Sources cartographiques	p.77
- <u>Bibliographie et sources sitographiques</u>	p.83